

## **Comité du programme et budget**

**Trentième session**  
**Genève, 8 – 12 juillet 2019**

### **PLAN-CADRE D'ÉQUIPEMENT POUR 2020-2029**

*établi par le Secrétariat*

#### **CONTEXTE**

1. En 2013, les assemblées des États membres de l'OMPI ont approuvé le Plan-cadre d'équipement (PCE) de l'Organisation (document A/51/14). Le PCE 2014-2019 était constitué de sept projets d'équipement essentiels financés au moyen des réserves conformément aux prescriptions de la Politique en matière de réserves et principes régissant l'utilisation des réserves<sup>1</sup>. Le plan s'étendait sur une période de six ans comprenant trois exercices biennaux (2014-2015, 2016-2017 et 2018-2019), avec un budget total de 11,2 millions de francs suisses.

2. En 2017<sup>2</sup>, les assemblées des États membres de l'OMPI ont approuvé le financement au moyen des réserves des projets présentés dans le Plan-cadre d'équipement (2018-2027) pour l'exercice biennal 2018-2019 pour un montant total de 25,5 millions de francs suisses. Le PCE 2018-27 est un document évolutif, aussi doit-il être en mesure d'identifier toute nouvelle opportunité surgissant pour l'Organisation au cours de l'exécution du programme de travail d'un exercice biennal. Ainsi, le Secrétariat a identifié, pendant l'année 2018, des opportunités venant de l'évolution rapide des technologies de l'information, et notamment la technologie dématérialisée, permettant à l'Organisation de conserver sa réactivité et capacité d'adaptation aux évolutions du monde extérieur.

---

<sup>1</sup> Voir le document WO/PBC/15/7 Rev.

<sup>2</sup> Document WO/PBC/27/9

3. Les assemblées des États membres de l'OMPI, en 2018<sup>3</sup>, ont par la suite approuvé deux projets supplémentaires relevant du plan-cadre d'équipement et hautement prioritaires, concernant la technologie dans le nuage, pour un budget total de 3 millions de francs suisses.

4. Ce document comprend :

- i) Une mise à jour du Plan-cadre d'équipement évolutif et à long terme pour les bâtiments, la sûreté et la sécurité pour 2018-27<sup>4</sup>; et
- ii) Des propositions relatives à :
  - i. La deuxième phase d'un projet TIC – le système mondial de propriété intellectuelle<sup>5</sup>;
  - ii. Quatre projets relatifs aux TIC devenus nécessaires depuis 2017;
  - iii. Les deuxième phases de trois projets relatifs aux bâtiments, la sûreté et la sécurité (coupures d'électricité, sécurité ascenseurs et incendie)<sup>6</sup>;
  - iv. Deux projets relatifs à la sûreté et sécurité devenus nécessaires depuis 2017;
  - v. Les ressources budgétaires supplémentaires nécessaires pour achever le projet de Studio multimédia approuvé en 2017.

## **POLITIQUE RÉVISÉE RELATIVE AUX RÉSERVES**

5. À sa vingt-troisième session, le Comité du programme et budget (PBC) a examiné et recommandé aux assemblées une proposition de Politique révisée relative aux réserves<sup>7</sup>. L'objectif de la nouvelle politique est de poursuivre le renforcement de la gestion financière et de la gestion des risques, de fournir des informations améliorées au Secrétariat sur la gestion courante des réserves, y compris les montants recommandés et les liquidités, et de préciser les prescriptions concernant l'établissement de rapports relatifs aux réserves. La politique révisée comprend un ensemble de principes révisés concernant l'utilisation du fonds de réserve et de roulement (FRR).

## **ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS DU PLAN-CADRE D'ÉQUIPEMENT FINANÇÉS AU MOYEN DES RÉSERVES**

6. Il est régulièrement fait rapport sur l'état d'avancement des projets individuels du Plan-cadre d'équipement dans les rapports annuels et biennaux de performance de l'Organisation soumis au PBC. Les progrès enregistrés dans chaque projet à la fin 2018 sont présentés dans l'annexe X du Rapport sur la performance de l'OMPI en 2018<sup>8</sup>.

7. Le tableau 1 indique, pour chaque projet, les dernières informations relatives au budget utilisé au 17 juin 2019, ainsi que les dépenses programmées pour le reste de l'année 2019.

---

<sup>3</sup> Document WO/PBC/28/13.

<sup>4</sup> Le Plan-cadre d'équipement sur 10 ans mis à jour pour les bâtiments, la sûreté et la sécurité couvrant la période 2020-2029 est présenté à l'annexe II.

<sup>5</sup> Comme prévu au document A/57/11 Add.3.

<sup>6</sup> Comme prévu au document A/57/11 Add.3.

<sup>7</sup> Voir le document WO/PBC/23/8.

<sup>8</sup> Document WO/PBC/30/7.

Note : La somme des différents éléments peut ne pas correspondre au total, les chiffres ayant été arrondis.

**Tableau 1 : État d'avancement des projets relevant du PCE**

(en milliers de francs suisses)

	Montant total du budget par projet	Dépenses cumulées au 31 décembre 2018	Solde restant dans la réserve pour projets spéciaux au 31 décembre 2018	À reverser aux excédents cumulés	Dépenses prévues pour 2019		Prévisions concernant la réserve pour projets spéciaux
					Dépenses effectives au 17 juin*	Dépenses prévues 18 juin au 31 décembre	
Base de données sur les produits et services du système de Madrid (MM/A/42)	1 200	1 134	66	66	-	-	-
Planification des ressources de l'Organisation (ERP) (A/48)	25 341	22 678	2 663	2 300	279	-	85
<b>Sous-total</b>	<b>26 541</b>	<b>23 812</b>	<b>2 730</b>	<b>2 366</b>	<b>279</b>	<b>-</b>	<b>85</b>
<b>Projets relevant du Plan-cadre d'équipement (A/51)</b>							
Renforcement de la sécurité : cryptage des données et gestion des utilisateurs	700	221	479	-	-	400	79
Système de gestion des contenus de l'Organisation	2 068	1 821	247	-	215	32	-
Rénovation des façades et de la climatisation du bâtiment PCT	6 000	3 328	2 672	-	2 512	160	-
Bâtiment AB – Phase I de la rénovation du sous-sol	960	956	4	4	-	-	-
<b>Sous-total du PCE (A/51)</b>	<b>9 728</b>	<b>6 326</b>	<b>3 402</b>	<b>4</b>	<b>2 726</b>	<b>592</b>	<b>79</b>
<b>Projets relevant du Plan-cadre d'équipement (A/57)</b>							
Portail de propriété intellectuelle de l'OMPI ** – Phase I	4 547	945	3 602	-	1 639	1 345	619
Plateforme résiliente et sécurisée pour le PCT – Phase I	8 000	1 337	6 663	-	673	572	5 418
Plateforme informatique pour le système de Madrid	6 000	-	6 000	-	-	100	5 900
Plateforme intégrée pour les services de conférence	930	-	930	-	-	200	730
Studio multimédia	1 700	-	1 700	-	219	1 481	-
Travaux supplémentaires relatifs au bâtiment du PCT	1 950	826	1 124	-	963	161	-
Systèmes électriques et installations mécaniques							
Mesures d'atténuation des coupures de courant dans le bâtiment AB – Phase I	700	-	700	-	25	263	412
Système d'éclairage fonctionnel dans le bâtiment AB	600	4	596	-	515	81	-
Ascenseurs dans le bâtiment AB – Phase I	430	-	430	100	25	133	172
Installation de portes coupe-feu et de pare-feu dans le bâtiment GB	220	4	216	-	50	165	-
Gestion dynamique des incidents	400	4	396	-	30	275	91
<b>Sous-total du PCE (A/57)</b>	<b>25 477</b>	<b>3 120</b>	<b>22 357</b>	<b>100</b>	<b>4 140</b>	<b>4 776</b>	<b>13 341</b>
<b>Projets relevant du Plan-cadre d'équipement (A/58)</b>							
Création d'une fonction permettant à l'OMPI d'avoir recours à des prestataires de services en nuage sur le long terme et migration des applications existantes	2 095	-	2 095	-	334	167	1 594
Migration de la messagerie électronique vers les services d'hébergement	912	-	912	-	-	400	512
<b>Sous-total du PCE (A/58)</b>	<b>3 007</b>	<b>-</b>	<b>3 007</b>	<b>-</b>	<b>334</b>	<b>567</b>	<b>2 106</b>
<b>Total des projets financés au moyen des réserves</b>	<b>64 753</b>	<b>33 258</b>	<b>31 496</b>	<b>2 470</b>	<b>7 479</b>	<b>5 936</b>	<b>15 611</b>

\*Les dépenses effectives en 2019 comprennent les préengagements et engagements au 17 juin 2019.

\*\* La plateforme mondiale de propriété intellectuelle a été renommée Portail de propriété intellectuelle de l'OMPI.

8. À la fin de 2018, le solde de la réserve pour projets spéciaux était de 31,5 millions de francs suisses. Il a été estimé qu'au total, 2,5 millions de francs suisses affectés à la réserve pour projets spéciaux ne seront plus requis, et cette somme sera, par conséquent, reversée aux réserves en 2019. Cela est dû à : i) l'achèvement du projet de base de données des biens et services du système de Madrid (66 365 francs suisses); ii) l'achèvement de la phase I du projet de rénovation du sous-sol du bâtiment AB (3750 francs suisses); iii) l'achèvement du projet ERP (2,3 millions de francs suisses); et iv) le redimensionnement du projet relatif aux ascenseurs du bâtiment AB (100 000 francs suisses).

9. S'agissant du projet d'établissement d'une plateforme résiliente et sécurisée pour le PCT, approuvé par les assemblées de l'Organisation en 2017, au cours de la mise en œuvre de la phase I, le Secrétariat a continué à suivre de près les évolutions des TIC dans l'environnement extérieur, pour veiller à ce que les choix technologiques faits pour le projet soient à la fois les plus pertinents et financièrement tenables sur la durée. Les études et analyses effectuées à ce jour démontrent qu'une solution fondée sur les tendances émergentes dans le secteur offrirait le même niveau élevé de sécurité que les centres de données physiques, envisagés dans la première mouture du projet. En outre, un tel scénario de mise en œuvre apporterait une solution plus rentable pour les coûts annuels récurrents, une fois le projet mené à terme. À ce jour, la réalisation de la phase I du projet a déjà produit une architecture et un modèle de transformation organisationnelle, qui devront étayer la solution émergente. C'est pourquoi la Phase II du projet a été reportée d'un an, pour permettre une refonte complète et un nouveau

calcul des coûts. Une proposition mise à jour pour la Phase II sera présentée au Comité du programme et budget en 2020.

## **PLAN-CADRE D'ÉQUIPEMENT (PCE) 2020-2029**

10. L'Organisation a besoin d'investissements d'équipement continus dans le domaine des locaux, de la sûreté, de la sécurité et des projets informatiques pour continuer à être en mesure d'accomplir sa mission. Le Plan-cadre d'équipement pour 2018-2027, présentant les principaux investissements d'équipement relatifs aux locaux, à la sûreté et à la sécurité qui sont nécessaires pour les 10 prochaines années a été mis à jour pour la période 2020-29 (voir annexe II). En outre, plusieurs projets informatiques de haute priorité ont été recensés en vue de renforcer et de garantir les activités des systèmes d'enregistrement international, d'une part, et d'assurer une gestion efficace et effective des contenus et de la trésorerie, d'autre part.

11. Le PCE présenté aux États membres en 2018 évoquait la possibilité de proposer un service de garde d'enfants pour ses employés; le Secrétariat a donc étudié plusieurs options possibles, y compris l'acquisition de locaux à proximité du site de l'Organisation, la transformation de locaux existants en garderie, et la réservation de places dans des garderies existantes. Le Secrétariat a également fait un sondage auprès des fonctionnaires pour connaître le niveau d'intérêt pour ce service, et a consulté les agences de la même famille à Genève ayant une expérience dans ce domaine.

12. Après l'examen des différentes options, le Secrétariat estime qu'il convient, par prudence, de retenir une double approche : i) mettre en place dans l'immédiat un projet pilote sur deux ans pour les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021; et ii) poursuivre l'examen des options en vue d'une solution à long terme, y compris une acquisition immobilière pour y installer une garderie.

13. Le projet pilote consisterait à réserver jusqu'à 20 places pour les fonctionnaires de l'Organisation dans des garderies à proximité de l'OMPI. Cette dernière verserait une participation financière pour les places prises par ses fonctionnaires dans la garderie<sup>9</sup>. Le montant de la participation financière pour chaque place occupée serait basé sur le revenu global du foyer des fonctionnaires concernés, suivant un modèle mis en place et utilisé l'OIT depuis près de deux décennies dans cette même garderie. Le coût du projet, si les 20 places sont effectivement prises, est estimé à environ 0,6 million de francs suisses (0,1 million de francs suisses en 2019, 0,3 million de francs suisses en 2020 et 0,2 million de francs suisses en 2021). Ces coûts seraient couverts par des économies en personnel dans le budget ordinaire de l'exercice biennal 2018-2019 et 2020-2021. Le projet permettra de connaître la demande réelle en services de garde d'enfants, d'acquérir de l'expérience dans la fourniture de tels services, et sera une base solide pour mieux réfléchir à l'option ii) ci-dessus.

14. Compte tenu des besoins en espaces de bureaux supplémentaires afin de répondre aux besoins à plus long terme de l'Organisation, le Secrétariat a commandé une étude de marché et analyse d'opportunité pour recenser de nouveaux locaux, à la location ou à l'achat, à proximité du site de l'OMPI. Cette étude devait analyser le marché de la location d'espaces de bureaux répondant à des besoins prédéfinis et recenser les différents sites possibles, à acheter ou à louer. L'étude, remise en avril 2019, a retenu plusieurs possibilités, en cours d'analyse par le Secrétariat. À l'heure où ce document est rédigé, aucune solution convenable n'a encore été trouvée. Le bail des locaux actuellement loués par l'Organisation a donc été prolongé, avec une option de renouvellement jusqu'à ce qu'une solution adéquate à long terme soit trouvée et présentée aux États membres.

---

<sup>9</sup> L'OMPI ne versera pas de participation pour les places non occupées.

15. Le principe 3 de la politique relative aux réserves exige que les projets financés au moyen des réserves soient des projets d'équipement extraordinaires et ponctuels. Il prévoit que les projets faisant partie du PCE à long terme peuvent être définis comme des projets de construction/rénovation ou des projets informatiques qui sont nécessaires pour maintenir les installations et les systèmes de l'Organisation en adéquation avec sa mission moyennant des travaux d'agrandissement ou d'équipement majeurs. Conformément à ce principe, tous les projets concernant l'entretien permanent des installations ou apportant des améliorations mineures aux structures et systèmes, notamment informatiques, qui seraient requis pour poursuivre la fourniture des services actuels, étaient exclus du PCE car ils ne remplissaient pas les critères de projets d'équipement extraordinaires et ponctuels.

### FACTEURS DÉTERMINANTS POUR LE PLAN-CADRE D'ÉQUIPEMENT 2020-2029

16. Le Plan-cadre d'équipement 2020-29 repose toujours sur les facteurs déterminants pour les projets d'équipement, présentés ci-dessous, nécessaires pour s'assurer que l'OMPI reste adaptée à sa mission. Les facteurs déterminants aident aussi à évaluer dans quelle mesure les projets respectent les principes figurant dans la politique révisée relative aux réserves.



- **Besoins opérationnels** – construire ou acquérir de nouveaux actifs, qui permettront à l'Organisation d'améliorer les services fournis aux États membres et aux clients de l'OMPI ou d'en étendre la portée.
- **Rapport coût-efficacité** – tirer parti des nouvelles technologies et de l'amélioration de l'équipement et des systèmes afin de réduire les dépenses de fonctionnement fixes.
- **Accessibilité** – investir dans des initiatives destinées à rendre les locaux et services de l'OMPI accessibles à toutes les parties prenantes, y compris aux personnes handicapées.
- **Durée de vie** – gérer efficacement le cycle de vie des biens d'équipement et des installations, notamment en procédant aux travaux essentiels de réaménagement et de rénovation ou au renouvellement des actifs usagés, afin de prévenir les risques liés à la sécurité et le non-fonctionnement de ces actifs.
- **Environnement** – investir dans des initiatives en faveur des énergies renouvelables, qui réduiront l'empreinte carbone de l'OMPI.
- **Réglementation** – mettre en œuvre des projets pour s'assurer que l'Organisation agit en conformité avec les cadres réglementaires fédéral et local de la Suisse, et avec les directives adoptées par l'ONU.
- **Sûreté, sécurité et assurance informatique** – mettre en œuvre des mesures de prévention et de protection afin de réduire la vulnérabilité de l'OMPI en cas de menaces et de protéger les fonctionnaires, délégués et visiteurs ainsi que les données et les biens de l'OMPI.

## RÉSUMÉ DU PLAN-CADRE D'ÉQUIPEMENT 2020-2029

17. Le tableau 2 résume les projets du plan-cadre d'équipement, leur calendrier de mise en œuvre et le coût ponctuel estimé pour la période 2020-2029.

<b>Tableau 2 : Plan-cadre d'équipement pour 2020-2029</b>						
<i>(en milliers de francs suisses)</i>						
Projets	2020-21	2022-23	2024-25	2026-27	2028-29	Total 10 ans
<b>Projets relatifs aux TIC</b>						
Portail de propriété intellectuelle de l'OMPI – Phase II	6 960	-	-	-	-	6 960
Plateforme résiliente et sécurisée pour le PCT – Phase II	x	x	-	-	-	x
Système de gestion des performances de l'Organisation	3 001	-	-	-	-	3 001
Mise en œuvre du système de gestion des contenus – Phases II et III	2 718	1 214	-	-	-	3 932
Remplacement de la solution de dépôt en ligne (CMS) sur le Web	911	-	-	-	-	911
Équipement audiovisuel (Télévic)	-	1 890	-	-	-	1 890
Système de gestion des performances de l'Organisation	-	1 800	-	-	-	1 800
Système de gestion de la trésorerie (TMS)	250	-	-	-	-	250
<b>Sous-total : projets relatifs aux TIC</b>	<b>13 839</b>	<b>4 904</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>18 743</b>
<b>Projets relatifs aux bâtiments</b>						
Constructions et acquisitions						
Studio multimédia (Finalisation)	660	-	-	-	-	660
Espaces de bureaux supplémentaires	-	x	-	-	-	x
Crèche	-	-	x	-	-	x
Rénovation du site de l'OMPI						
Bâtiment AB	-	5 000	10 000	10 000	-	25 000
Bâtiment GB	-	-	-	10 000	10 000	20 000
Hall de réception du bâtiment AB (13e étage)	-	x	-	-	-	x
Systèmes et installations mécaniques						
Approvisionnement en eau	-	1 950	-	-	-	1 950
Mesures d'atténuation des coupures de courant	1 750	x	-	-	1 500	3 250
Modernisation des systèmes d'entraînement des ascenseurs – Phase II	1 420	-	-	-	-	1 420
<b>Sous-total, projets relatifs aux bâtiments</b>	<b>3 830</b>	<b>6 950</b>	<b>10 000</b>	<b>20 000</b>	<b>11 500</b>	<b>52 280</b>
<b>Projets liés à la sûreté et à la sécurité</b>						
Sécurité anti-incendie et gaz	325	1 166	-	x	-	1 491
Renouvellement des principaux systèmes de sécurité informatique et physique	602	244	-	-	-	845
Mise à niveau des principaux systèmes informatiques de sécurité du Service de coordination de la sûreté et de la sécurité	447	115	-	-	-	562
Renforcement du système de prévention des intrusions	-	55	-	-	-	55
Système d'authentification forte	-	778	-	-	-	778
<b>Sous-total Projets liés à la sûreté et à la sécurité</b>	<b>1 374</b>	<b>2 358</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 731</b>
<b>Montant total des dépenses prévues</b>	<b>19 043</b>	<b>14 212</b>	<b>10 000</b>	<b>20 000</b>	<b>11 500</b>	<b>74 755</b>

x renvoi aux projets pour lesquels une estimation des coûts doit encore être déterminée

18. Le PCE 2020-2029 est un plan continu pour les projets d'équipement et il sera mis à jour et présenté aux États membres sur une base biennale, avec une portée et des estimations de coûts affinées pour chaque projet.

## PROPOSITION DE FINANCEMENT DES PROJETS RELEVANT DU PCE AU MOYEN DES RÉSERVES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2020-2021

19. Sur la base du PCE 2020-29 pour les bâtiments, la sûreté et la sécurité, et compte tenu des besoins exprimés en TIC, les projets qu'il est proposé de financer au moyen des réserves au cours de l'exercice biennal 2020-2021 sont résumés dans le tableau 3.

<b>Tableau 3 : Projets relevant du Plan-cadre d'équipement 2020-2021</b>	
<i>(en milliers de francs suisses)</i>	
<b>Projets</b>	<b>Total</b>
<b><u>Projets relatifs aux TIC*</u></b>	
Portail de propriété intellectuelle de l'OMPI – Phase II	6 960
Projet d'externalisation du système de La Haye	3 001
Mise en œuvre du système de gestion des contenus de l'Organisation – Phase II	2 718
Remplacement de la solution de dépôt en ligne (CMS) sur le Web	911
Système de gestion de la trésorerie (TMS)	250
<b>Sous-total : projets relatifs aux TIC</b>	<b>13 839</b>
<b><u>Projets relatifs aux bâtiments</u></b>	
Studio multimédia (Finalisation)	660
Mesures d'atténuation des coupures de courant (bâtiments AB et GB)	1 750
Modernisation des systèmes d'entraînement des ascenseurs – Phase II	1 420
<b>Sous-total, projets relatifs aux bâtiments</b>	<b>3 830</b>
<b><u>Projets liés à la sûreté et à la sécurité</u></b>	
Sécurité anti-incendie et gaz	325
Renouvellement des principaux systèmes de sécurité informatique et physique	602
Mise à niveau des principaux systèmes informatiques de sécurité du	
Service de coordination de la sûreté et de la sécurité	447
<b>Sous-total Projets liés à la sûreté et à la sécurité</b>	<b>1 374</b>
<b>Total</b>	<b>19 043</b>

\* Le Secrétariat reviendra sur une proposition concernant la plateforme résiliente et sécurisée pour le PCT – Phase II en 2020.

20. Le coût total ponctuel pour les principaux projets prioritaires proposés en 2020-2021 est estimé à 19 millions de francs suisses.

21. Chaque projet et phase de projet proposé est indépendant. L'approbation des projets pour mise en œuvre en 2020-2021 ne préjuge par conséquent d'aucune décision future relative au financement des projets ou phases de projets lors de l'exercice biennal suivant. Une description détaillée de chaque projet qu'il est proposé de financer au moyen des réserves figure dans l'Annexe I.

## NIVEAU D'UTILISATION DES RÉSERVES

22. Le premier principe (Principe 1) défini pour l'utilisation des réserves dans la politique révisée relative aux réserves concerne la disponibilité des montants au-dessus du montant recommandé de réserves. Il est estimé que le solde des réserves dépassant le montant recommandé des réserves et la réserve pour projets spéciaux sera de 130,7 millions de francs suisses à la fin de 2019. Par prudence, le calcul des réserves disponibles exclut : i) le fonds de roulement et l'écart de réévaluation au titre du principe 2 de la politique révisée relative aux réserves; et ii) le résultat global prévu après déduction des dépenses prélevées sur les réserves pour 2019.

**Tableau 4 : Prévisions concernant l'état des réserves à la fin de 2019**

(en millions de francs suisses)

<b>Total des réserves au 31.12.2018</b> (gains actuariels/ (pertes) <sup>1</sup> exclus).	<b>360,2</b>
<i>dont :</i>	
Excédents cumulés au 31.12.2018	328,7
Réserve pour projets spéciaux au 31.12.2018	31,5
<i>Mouvements prévus concernant la réserve pour projets spéciaux en 2019</i>	
Montant prévu à reverser aux excédents cumulés	(2,5)
Dépenses prévues pour les projets financés au moyen des réserves en 2019	(13,4)
Projets relevant du PCE proposés pour 2020-2021	19,0
<b>Réserve pour projets spéciaux (prévision) au 31.12.2019</b>	<b>34,7</b>
<b>Total des réserves (prévision) à l'exclusion de la réserve pour projets spéciaux au 31.12.2019</b>	<b>325,6</b>
<b>Montant recommandé pour les FRR en 2020-2021<sup>2</sup></b>	<b>194,8</b>
<b>Solde des réserves excédant le montant recommandé des réserves<sup>3</sup></b>	<b>130,7</b>

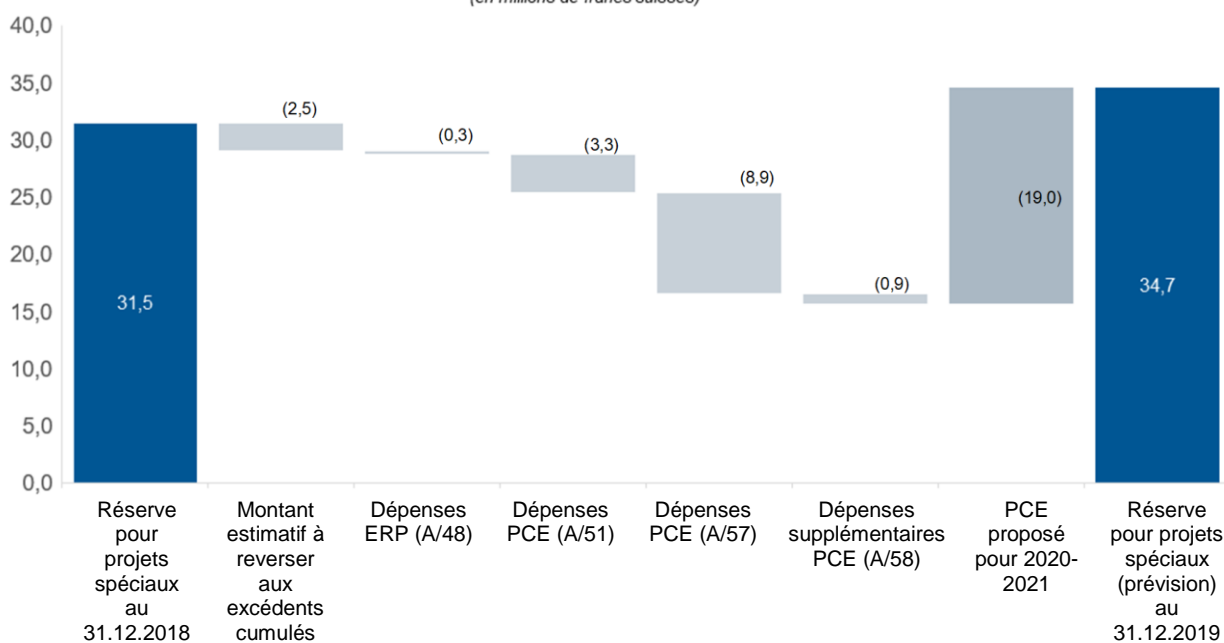
<sup>1</sup> Les gains (pertes) réels au 31.12.2018 s'élevaient à 122,4 millions de francs suisses.

<sup>2</sup> Le niveau visé des réserves est fixé sur la base des objectifs pour les unions déterminés dans la Politique révisée relative aux réserves, soit 25,8% du montant total du budget biennal pour 2020-2021 qui s'élève à 756,1 millions de francs suisses.

<sup>3</sup> Ne tient pas compte du résultat global prévu après déduction des dépenses prélevées sur les réserves pour 2019.

**Estimation de la variation de la réserve pour projets spéciaux en 2019**

(en millions de francs suisses)



23. Comme l'illustre le tableau 4, les 19 millions de francs suisses proposés pour les projets du PCE 2020-2021 peuvent être utilisés sans compromettre les niveaux recommandés pour les réserves, les soldes prévus pouvant largement couvrir les dépenses prévues pour les projets. Les opérations prévues pour la réserve pour projets spéciaux sont illustrées dans le tableau ci-dessus.

24. Il convient de noter que, étant donné que les états financiers de l'Organisation sont établis sur la base des normes IPSAS, les dépenses liées aux projets informatiques seront comptabilisées lorsqu'elles remplissent les critères de comptabilisation requis. De la même manière, les dépenses liées à la mise en place de projets qui allongent la vie utile ou accroissent la valeur des bâtiments concernés seront aussi comptabilisées. Pour chaque



projet, il sera déterminé si la comptabilisation est permise au titre des normes IPSAS dès que des informations détaillées concernant les coûts et le calendrier de mise en œuvre seront disponibles. Lorsqu'un projet est comptabilisé, les dépenses sont prises en considération tout au long de la vie utile de l'actif correspondant une fois que le projet est achevé et l'actif prêt à être utilisé. Dans ces cas-là, l'impact des dépenses sur les réserves de l'Organisation est par conséquent réparti sur une période plus longue au moyen d'une annuité d'amortissement, par opposition à un impact immédiat lors de la mise en œuvre du projet.

#### **RÉPARTITION DES PROPOSITIONS DE PROJETS RELEVANT DU PCE 2020-2021 ENTRE LES UNIONS**

25. Les projets relevant du PCE proposés pour financement au moyen des réserves en 2020-2021 sont répartis entre les unions en fonction des avantages directs ou indirects qu'en tirent les unions :

##### ***Plateforme mondiale de propriété intellectuelle – Phase II***

- bénéficie indirectement aux unions financées par des taxes
- dépenses imputées aux unions financées par des taxes au titre des dépenses indirectes des unions (*principe de la "capacité de paiement"*)

##### ***Externalisation du système de La Haye***

- bénéficie directement à l'Union de La Haye
- dépenses imputées à l'Union de La Haye au titre des dépenses directes de l'union

##### ***Mise en œuvre de la gestion des contenus de l'Organisation – Phase II, remplacement des outils technologiques WEB CMS et projets relatifs aux bâtiments, sûreté et sécurité***

- bénéficie indirectement à toutes les unions
- dépenses imputées à toutes les unions au titre des dépenses administratives indirectes (*principe de la "capacité de paiement"*)

26. Le tableau 5 donne un aperçu de la répartition des coûts des projets proposés par union. Le tableau 5a montre les opérations prévues pour la réserve pour projets spéciaux, union par union, en 2019. Il est rappelé que le niveau estimé des réserves à la fin 2019 par union ne prend pas en ligne de compte le résultat global prévu après déduction des dépenses prélevées sur les réserves pour 2019 (voir le paragraphe 22).

27. Dans la mesure où les réserves des unions de La Haye et de Lisbonne étaient déficitaires à la fin de l'année 2018, les frais administratifs indirects et les coûts indirects d'union sont imputés aux unions financées par des contributions et aux unions du PCT et de Madrid. Le projet d'externalisation de La Haye aggravera les projections de déficit de l'union de La Haye d'environ 3 millions de francs suisses à la fin 2019.

**Tableau 5 : Estimation de la situation des réserves à fin 2019 par union**  
(en milliers de francs suisses)

	Unions financées par des	Union du PCT	Union de Madrid	Union de La Haye	Union de Lisbonne	Total
<b>Total des réserves au 31.12.2018 (gains/(pertes) actuariels<sup>1</sup> non compris).</b>	<b>20 406</b>	<b>316 423</b>	<b>61 503</b>	<b>(36 278)</b>	<b>(1 825)</b>	<b>360 229</b>
<i>dont :</i>						
Excédents cumulés au 31.12.2018	20 101	293 414	53 602	(36 559)	(1 825)	328 733
Réserve pour projets spéciaux au 31.12.2018	305	23 009	7 900	281	-	31 496
<i>Mouvements prévus concernant la réserve pour projets spéciaux en 2019</i>						
Montant prévu à reverser aux excédents cumulés	(66)	(2 047)	(357)	-	-	(2 470)
Dépenses prévues pour les projets financés au moyen des réserves en 2019	(142)	(12 022)	(1 182)	(67)	-	(13 414)
Projets relevant du PCE proposés pour 2020-2021	246	14 241	1 555	3 001	-	19 043
<b>Réserve pour projets spéciaux (prévision) au 31.12.2019</b>	<b>343</b>	<b>23 181</b>	<b>7 916</b>	<b>3 215</b>	<b>-</b>	<b>34 654</b>
<b>Total des réserves (prévision) à l'exclusion de la réserve pour projets spéciaux au 31.12.2019</b>	<b>20 064</b>	<b>293 242</b>	<b>53 587</b>	<b>(39 493)</b>	<b>(1 825)</b>	<b>325 575</b>
<b>Montant recommandé des FRR pour 2020-2021<sup>2</sup></b>	<b>19 091</b>	<b>133 380</b>	<b>37 689</b>	<b>4 686</b>	<b>-</b>	<b>194 847</b>
<b>Solde des réserves en sus du montant recommandé<sup>3</sup></b>	<b>972</b>	<b>159 862</b>	<b>15 898</b>	<b>(44 179)</b>	<b>(1 825)</b>	<b>130 728</b>

<sup>1</sup> Les gains/(pertes) réels au 31.12.2018 s'élevaient à 122,4 millions de francs suisses.

<sup>2</sup> Le montant recommandé pour les réserves se fonde sur les montants par union fixés dans la Politique révisée relative aux réserves, c'est-à-dire 25,8 % du budget biennal total de 756,1 millions de francs suisses pour l'exercice 2020-2021.

<sup>3</sup> Non compris le résultat global prévu après les dépenses prélevées sur les réserves pour 2019.

**Tableau 5a Évolution prévue de la réserve pour projets spéciaux en 2019 par union**  
(en milliers de francs suisses)

	Unions financées par des contributions	Union du PCT	Union de Madrid	Union de La Haye	Union de Lisbonne	Total
Réserve pour projets spéciaux au 31.12.2018	305	23 009	7 900	281	-	31 496
<i>Mouvements prévus concernant la réserve pour projets spéciaux en 2019</i>						
Montant prévu à reverser aux excédents cumulés	(66)	(2 047)	(357)	-	-	(2 470)
Dépenses prévues pour les projets financés au moyen des réserves en 2019						
Planification des ressources de l'Organisation (ERP) (A/48)	(8)	(237)	(34)	-	-	(279)
Projets relevant du Plan-cadre d'équipement (A/51)	(18)	(3 221)	(79)	-	-	(3 319)
Projets relevant du Plan-cadre d'équipement (A/57)	(98)	(7 918)	(900)	-	-	(8 916)
Projets relevant du Plan-cadre d'équipement (A/58)	(19)	(646)	(169)	(67)	-	(901)
Sous-total, Dépenses prévues	(142)	(12 022)	(1 182)	(67)	-	(13 414)
Projets relevant du PCE proposés pour 2020-2021	246	14 241	1 555	3 001	-	19 043
<b>Réserve pour projets spéciaux (estimation) au 31.12.2019</b>	<b>343</b>	<b>23 181</b>	<b>7 916</b>	<b>3 215</b>	<b>-</b>	<b>34 654</b>

## INCIDENCE SUR LES FLUX ET LES NIVEAUX DE TRÉSORERIE DES RÉSERVES

### *Incidence sur les niveaux de trésorerie*

28. Après le provisionnement du montant recommandé de réserve opérationnelle fixé à 22% du programme et budget (157 millions de francs suisses pour 2016-2017 et 160,4 millions de francs suisses pour 2018-2019), et des réserves établies pour le financement des engagements au titre de l'AMCS (trésorerie stratégique d'un montant de 124,4 millions de francs suisses à la fin 2017, et 125,8 millions de francs suisses à la fin 2018), le solde de trésorerie principale, y compris la réserve pour projets spéciaux, se présente comme suit :

**Tableau 6 : Réserves selon la politique en matière d'investissement**  
(en millions de francs suisses)

	31-déc-18	31-déc-17
Montant total des liquidités et des placements	616,3	543,8
Réserve opérationnelle (montant recommandé pour les FRR en 2016-2017 et 2018-2019)	160,4	157,0
Trésorerie stratégique	<u>125,8</u>	<u>124,4</u>
Trésorerie principale*	330,1	262,4

\*La trésorerie principale comprend la réserve pour projets spéciaux

29. Le solde de trésorerie et des placements a augmenté de 72,5 millions de francs suisses entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018. Les entrées nettes de trésorerie en 2018 ont été suffisantes pour permettre à l'OMPI d'absorber aisément le remboursement intégral de ses emprunts auprès de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI). L'OMPI a remboursé le solde restant de ces emprunts, qui s'élevait à 16,9 millions de francs suisses, en janvier 2018, conformément à sa stratégie visant à limiter l'incidence des taux d'intérêt négatifs actuels en francs suisses. L'Organisation conserve un niveau de liquidités suffisant pour les besoins de trésorerie.

30. Conformément à la politique de l'OMPI en matière de placements, le solde de trésorerie principale est placé tout en veillant à ce que des liquidités suffisantes soient disponibles pour faire face aux éventuels imprévus. En outre, les liquidités de l'OMPI sont reconstituées chaque année grâce aux excédents d'exploitation.

#### Niveaux de liquidité des réserves

31. La partie liquidités des actifs nets de l'OMPI a été définie comme étant l'excédent des actifs courants par rapport aux passifs courants après ajustements de certains éléments selon les normes IPSAS. La position de la partie liquidités des actifs nets est passée de 239,9 millions de francs suisses à la fin de 2017 à 297,4 millions de francs suisses à la fin de 2018.

32. Au cours de 2017 et 2018, l'Organisation a effectué des placements importants dans le cadre de sa politique révisée en matière de placements. Il ressort des états financiers de 2017 et 2018 que l'OMPI a procédé au transfert de la partie liquidités affectée aux réserves principales et stratégiques vers les actifs non courants dans la mesure où l'Organisation entend placer ces réserves dans des investissements excédant une période d'un an afin de maximiser le bénéfice tout en préservant le capital. La trésorerie stratégique est investie à plus long terme, entraînant une diminution des réserves de trésorerie. La trésorerie principale a été placée dans des produits garantissant la disponibilité des fonds afin de faire face à toute éventualité. Ainsi, aux fins de comptabilisation des réserves de liquidités, les placements de trésorerie principale sont considérés comme des liquidités. Toutefois, il est important de noter que la trésorerie principale fait l'objet de placements dont l'objectif est de générer un rendement positif sur des périodes continues de cinq ans.

33. D'autres ajustements apportés à des éléments compris dans les actifs et passifs courants au titre des normes IPSAS influant sur l'estimation de l'élément liquidités des actifs nets se présentent comme suit :

- i) Les stocks représentent la valeur des publications imprimées mais non distribuées ni vendues. Dans la mesure où la majeure partie de cet élément ne donnera pas lieu à une rentrée de trésorerie, il n'est pas inclus dans les actifs courants aux fins de calcul du solde net de liquidités; et
- ii) Les encaissements par anticipation, déduction faite des actifs courants du compte débiteurs du PCT, représentent la part des taxes provenant du PCT et des systèmes de Madrid et de La Haye déjà perçues par l'OMPI en trésorerie mais pour lesquels la publication n'a pas été achevée. Conformément aux normes IPSAS, ces fonds sont considérés comme des encaissements par anticipation non perçus et ne sont pas comptabilisés dans les recettes jusqu'à la date de publication. Toutefois, à la différence d'autres engagements, les encaissements par anticipation sont des recettes différées déjà reçues en trésorerie, qui feront partie des recettes et de l'excédent dans un délai de 12 mois au maximum. Ainsi, la partie liquidités des encaissements par anticipation n'est pas considérée comme étant à déduire des actifs de trésorerie de l'OMPI dans la mesure où elle ne donne pas lieu à une sortie de liquidités.

**Tableau 7 : Évolution des réserves de liquidités nettes**  
(en millions de francs suisses)

	31-déc-18	Position après ajustements 31-déc-18	31-déc-17	Position après ajustements 31-déc-17
Actifs courants :	307,9		341,1	
Placements de trésorerie principale non courants		261,1		174,2
Compte débiteurs du PCT		(55,6)		(50,8)
Ajustements au titre du stock		(1,3)		(1,3)
Actifs courants de trésorerie nets		512,1		463,2
Passifs courants	510,9		505,3	
Ajustements au titre des encaissements par anticipation		(296,2)		(282,0)
Passif courant net de trésorerie		214,7		223,3
Actif courant net*	-203,0		-164,2	
Partie liquidités de l'actif net		297,4		239,9

*La présentation comparative de 2017 a été modifiée moyennant un reclassement de 826 mille francs suisses des encaissements par anticipation aux montants à payer afin de refléter plus fidèlement la nature des soldes de dépôt de l'Union de Madrid au 31 décembre 2017.*

34. Tel qu'indiqué ci-dessus, les réserves de l'OMPI sont reconstituées chaque année grâce aux excédents d'exploitation. Ces derniers sont estimés à 39,2 millions de francs suisses (résultat opérationnel prévu avant déduction des dépenses prélevées sur les réserves) pour l'exercice 2019.

35. Il convient de noter qu'à la vingt-neuvième session du PBC, le Secrétariat a présenté un plan de financement pour rétablir la couverture des prestations à long terme dues au personnel de l'OMPI<sup>10</sup>. S'il est approuvé par les assemblées, un montant total de 38,3 millions de francs suisses serait transféré vers la trésorerie stratégique.

36. Les liquidités disponibles ainsi que l'élément liquide des réserves suffisent amplement à financer les décaissements proposés au titre des projets relevant du PCE proposés, le solde du PCE actuel ainsi que les 38,3 millions de francs suisses pour la couverture des prestations à long terme dues au personnel de l'OMPI financés au moyen des réserves.

<sup>10</sup> Document WO/PBC/29/6

## PROJETS RELEVANT DU PCE POUR L'EXERCICE BIENNAL 2020-2021 ET PRINCIPES DE LA POLITIQUE RELATIVE AUX RÉSERVES

37. Les sections ci-dessous fournissent une analyse de l'utilisation des réserves selon les principes énoncés dans la politique révisée relative aux réserves.

**PRINCIPE N° 1** : les propositions concernant l'utilisation des FRR ne devraient s'appliquer qu'aux montants disponibles dans le cadre des FRR en sus du montant recommandé imposé par la politique de l'OMPI relative aux réserves. Ce principe s'applique à chaque union et à l'Organisation dans son ensemble.

**Conformité avec le principe n° 1** : Le solde des réserves (non compris les fonds de roulement, l'écart de réévaluation et les gains et pertes actuariels) à fin 2018 s'élevait à 360,2 millions de francs suisses. Le financement proposé pour les projets relevant du PCE pour l'exercice biennal 2020-2021 pour un total de 19 millions de francs suisses se situe donc bien en deçà du solde estimé des réserves excédant le montant recommandé des réserves, de 130,7 millions de francs suisses à fin 2019.

**PRINCIPE N° 2** : le calcul des réserves disponibles sera fondé sur les informations relatives aux FRR figurant dans les états financiers les plus récents et doit prendre dûment en considération les dépenses effectives, engagées et prévues au titre des réserves pour le ou les exercices sur lesquels s'étendra la mise en œuvre du projet proposé. L'écart de réévaluation (revalorisation du terrain sur lequel est construit le nouveau bâtiment) et les fonds de roulement (qui ont été établis au moyen des contributions des États membres) ne sont pas comptabilisés dans le montant disponible en sus du montant recommandé des FRR.

**Conformité avec le principe n° 2** : Le calcul des réserves disponibles ne comprend pas le fonds de roulement ni l'écart de réévaluation (voir les tableaux 4 et 5).

**PRINCIPE N° 3** : les propositions d'utilisation des réserves disponibles doivent être limitées et porter sur des projets ponctuels d'améliorations essentielles, et à titre exceptionnel, sous réserve de la décision des assemblées des États membres et des unions de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne elle-même et ses réserves disponibles. Les projets d'équipement sont normalement définis dans un plan-cadre à long terme en tant que projets de construction/rénovation ou projets dans le domaine des technologies de l'information et de la communication qui sont nécessaires pour maintenir les installations et les systèmes de l'Organisation en adéquation avec sa mission moyennant des travaux d'agrandissement ou d'équipement majeurs.

**Conformité avec le principe n° 3** : Les projets proposés sont des projets ponctuels d'améliorations essentielles dans le domaine informatique ou ayant trait aux locaux, à la sûreté et la sécurité. Veuillez consulter les descriptifs de projets et leurs facteurs déterminants figurant à l'Annexe I.

**PRINCIPE N° 4** : les propositions d'utilisation des réserves doivent être établies de manière exhaustive et comprendre des informations sur l'intégralité des coûts sur le cycle de vie des projets, les avantages escomptés (qui peuvent être financiers ou de nature qualitative), les dépenses récurrentes que l'Organisation sera tenue de financer au titre du budget ordinaire au cours des exercices biennaux ultérieurs et l'incidence sur les flux et niveaux de trésorerie des réserves.

**Conformité avec le principe n° 4** : Le tableau 2 et l'annexe II donnent une vue détaillée des dépenses d'équipement prévues pour les 10 prochaines années (2020-2029) dans les domaines des bâtiments, de la sûreté et de la sécurité et des TIC, y compris le coût

intégral de chaque projet ou phase de projet. Le coût récurrent annuel pour chaque projet est indiqué à l'Annexe I.

En outre, il n'est pas prévu que la proposition de PCE 2020-2021 ait une quelconque incidence négative sur les flux et niveaux de liquidité des réserves (voir les paragraphes 31 à 36).

**PRINCIPE N° 5** : Les propositions concernant l'utilisation des réserves peuvent porter sur des projets et des activités qui dépassent le cadre de l'exercice financier biennal de l'Organisation, et peuvent s'étendre sur plusieurs exercices biennaux ou durer plus d'un exercice biennal.

**Conformité avec le principe n° 5** : Sous réserve de l'approbation par les assemblées de l'OMPI, la mise en œuvre des projets et phases de projets figurant dans la proposition de PCE 2020-2021 pourra débuter au quatrième trimestre 2019.

38. Le paragraphe de décision ci-après est proposé.

*39. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, d'approuver le financement à imputer aux réserves de l'OMPI des projets présentés dans le PCE 2020-2029 pour l'exercice biennal 2020-2021, pour un montant total de 19 millions de francs suisses.*

[Les annexes suivent]

## ANNEXE I – Propositions PCE

### PROJETS DANS LE DOMAINE DES TIC

#### PORTAIL DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE L'OMPI, PHASE II<sup>11</sup>

##### Étude de cas

L'OMPI investit dans un portail de propriété intellectuelle qui apportera à ses utilisateurs l'expérience intégrée et cohérente de l'ensemble de nos systèmes mondiaux. Le portail de propriété intellectuelle de l'OMPI, qui assure une interface uniforme avec les clients dans l'ensemble des systèmes mondiaux et offre des services intégrés de gestion financière et de gestion de l'identité, est en cours de déploiement au travers d'une stratégie de mise en place par phases.

Une nouvelle expérience consolidée et plus uniforme pour les clients est menée avec la mise en place de la phase I, qui s'avère essentielle au vu du nombre croissant d'utilisateurs des services de l'OMPI et du recours accru aux TIC par l'Organisation pour la prestation de ses services. La phase I permettra aux clients de l'OMPI, grâce à un portail unique, simple et efficace, de s'informer sur la gamme complète des services de l'OMPI et de les utiliser, y compris les clients novices tels que les PME et les entrepreneurs individuels, notamment dans les pays en développement.

La phase II sera élaborée à partir des bases de la phase I, en mettant en avant davantage d'activités de transformation numérique, une plus grande automatisation des processus de développement de softwares, la nécessité de mieux comprendre les divers types de clients et l'introduction de nouvelles capacités de prise en main autonome par les clients.



##### Objectifs

Le portail de propriété intellectuelle de l'OMPI vise à introduire un portail à entrée unique à l'intention des utilisateurs des services numériques payants fournis par l'OMPI. Le portail de propriété intellectuelle de l'OMPI connecte de nombreuses plateformes informatiques de services payants fournis par l'OMPI, comme les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye (systèmes mondiaux de protection de la propriété intellectuelle de l'OMPI), chacun d'entre eux ayant été développé et fonctionnant comme une plateforme informatique séparée. Le portail de propriété intellectuelle de l'OMPI doit pouvoir offrir un portail à entrée unique pour les utilisateurs des services des systèmes mondiaux de protection de l'OMPI ainsi que du Centre d'arbitrage et de médiation, au travers d'un compte OMPI unique pour chaque utilisateur, tout

<sup>11</sup> La "plateforme mondiale de propriété intellectuelle" a été renommée "Portail de propriété intellectuelle de l'OMPI".

en mettant en place une politique de navigation conviviale, une interface d'utilisateur commune et un portail de paiement central.

L'intégration des nombreuses plateformes est plus que nécessaire pour que le Bureau international puisse faire face à l'augmentation importante du nombre et de la diversité des données sur la propriété intellectuelle gérées dans les différents domaines d'activité. À mesure que l'utilisation des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle augmente, il convient d'adopter une approche plus intégrée du traitement des données afin de réduire la surcharge de traitement qui, autrement, serait associée à des solutions de traitement de données fragmentées et indépendantes au sein des systèmes informatiques de chaque service.

Le portail de propriété intellectuelle de l'OMPI se sert des investissements consentis dans les TIC pour proposer des opportunités de prises de décisions TIC plus stratégiques et intersectorielles. Grâce à un processus stratégique et à une normalisation architecturale, le portail de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitera la maîtrise des coûts en matière d'investissements dans les TIC et améliorera l'évolutivité des solutions commerciales, tout en veillant à ce que la qualité des opérations et des données ne soit pas compromise.



## Bénéfices escomptés

Les bénéfices escomptés du programme de portail de propriété intellectuelle de l'OMPI sont résumés ci-dessous.

Description des avantages	Principaux indicateurs d'exécution	Niveau de référence	Objectif pour la phase II :
Amélioration de l'efficacité de l'Organisation grâce à la mise en œuvre d'un cadre pour la gestion des programmes, d'un modèle d'appui unifié et d'un système de traitement des paiements normalisé	Évaluation selon la méthode MSP	À déterminer à la fin de la phase I	80%
Une expérience client cohérente et uniforme à travers tous les systèmes informatiques externes de l'OMPI	Alignement sur les normes minimales du Portail de propriété intellectuelle selon la matrice correspondante (présentation harmonisée, navigation uniforme, ePay v2 et comptes de l'OMPI)	À déterminer à la fin de la phase I (autour de 44% selon les estimations)	Hausse de 15%
Augmentation des opinions positives des services de l'OMPI et de la reconnaissance de l'identité de marque	Indice de satisfaction des clients	À déterminer en septembre 2020 (autour de 76% selon les estimations)	Hausse de 5%
Facilité d'utilisation et amélioration de l'expérience client des utilisateurs des systèmes informatiques externes de l'OMPI	Indice de satisfaction des clients	À déterminer en septembre 2020 (autour de 76% selon les estimations)	Hausse de 5%
	Alignement sur les normes minimales du Portail de propriété intellectuelle	À déterminer à la fin de la phase I (autour de 44% selon les estimations)	Hausse de 15%
Facilité de paiement pour les clients utilisant des outils modernes de traitement des transactions financières et possibilité de disposer d'informations de paiement consolidées	Nombre d'utilisateurs utilisant les widgets de paiement	À déterminer en septembre 2020 (autour de 300 selon les estimations)	500 utilisateurs
	Nombre d'utilisateurs utilisant les widgets pour les comptes courants	À déterminer en septembre 2020	500 utilisateurs
Amélioration de la qualité des données relatives à la clientèle et de la gestion de la relation client	Taux de collaboration	0	Hausse de 10% ***
Utilisation accrue des services intégrés au Portail de propriété intellectuelle de l'OMPI	Nombre d'utilisateurs d'un service* par trimestre	À déterminer au T3/4 2020	Hausse de 5%
Augmentation de l'indice de satisfaction des clients à l'égard des services assurés par l'OMPI	Indice de satisfaction des clients	À déterminer en septembre 2020 (autour de 76% selon les estimations)	Hausse de 5%
Contribution accrue à l'innovation et à la créativité dans l'intérêt de tous en rendant les services de l'OMPI plus accessibles aux PME et aux autoentreprises, en particulier dans les pays en développement	Nombre d'utilisateurs** d'un service par trimestre	À déterminer au T3/4 2020	Hausse de 5% (moyenne)
Amélioration de la rationalité et de la productivité des équipes chargées du développement informatique grâce à des synergies entre les secteurs d'activité et les plateformes	Pourcentage d'alignement sur la matrice relative au Portail de propriété intellectuelle	À déterminer en septembre 2020 (autour de 60% selon les estimations)	Hausse de 5% ****
Renforcement de la viabilité de la plateforme pour le Portail de propriété intellectuelle et des systèmes informatiques de l'OMPI moyennant l'amélioration de l'évolutivité et de la résilience des solutions informatiques adoptées	Pourcentage d'alignement sur la matrice relative au Portail de propriété intellectuelle	À déterminer en septembre 2020 (autour de 60% selon les estimations)	Hausse de 5% ****

\* Services sous-utilisés ou nouveaux ou qu'il convient de promouvoir pour d'autres raisons

\*\* Utilisateurs provenant de PME ou d'autoentreprises dans les pays en développement

\*\*\* Une nouvelle définition du modèle de compte client est nécessaire pour déterminer avec précision la mesure de l'indicateur d'exécution

\*\*\*\* À déterminer

## Résultats attendus et budget

Le tableau ci-dessous présente les résultats attendus en phase II, avec le budget y afférent (2020-2021).

Résultats attendus	Budget* (en francs suisses)
Extension des fonctionnalités du tableau de bord du Portail de propriété intellectuelle de l'OMPI, communication accrue entre le Portail de propriété intellectuelle de l'OMPI et les applications métier intégrées, avec une assistance personnalisée supplémentaire, une meilleure couverture des fonctions communes orientées portefeuille et la facilitation de l'amélioration des fonctions mobiles.	1 308 000
Migration d'applications métier supplémentaires vers la plateforme, y compris la mise en œuvre de l'interface utilisateur commune, du système de navigation uniformisé et du module commun de traitement des paiements.	1 206 000
Renforcement de la normalisation des services horizontaux, y compris l'intégration d'un appui clients standard; mise en place de fonctions communes relatives aux groupes d'utilisateurs dans le système de gestion des comptes; et examen de la possibilité d'introduire des outils et processus harmonisés de création de contenus pour les textes du Portail.	540 000
Mise en place à l'échelle de l'Organisation d'une plateforme d'analyse et d'une solution d'entrepôt de données permettant d'augmenter la valeur aux services existants grâce à l'application stratégique de la science des données tout en investissant davantage dans la protection de la confidentialité et de la sécurité pour les clients	1 412 000
Mise en place d'un portail de développement pour les parties prenantes telles que les offices de propriété intellectuelle, les déposants et les vendeurs de logiciels tiers afin d'améliorer l'expérience des développeurs et adoption d'une interaction moderne avec le Portail fondée sur les API.	192 000
Conception et mise en place d'un environnement initial de gestion des API en arrière-plan afin de renforcer et d'harmoniser la cybersécurité entre les applications et l'externalisation des logiciels et des données.	768 000
Développement continu du Portail de propriété intellectuelle de l'OMPI, prestation de services d'administration de programme de qualité, production et mise en œuvre de plans et stratégies conformes à la méthodologie MSP et appui et gestion de la plateforme	1 294 000
Amélioration de la convergence en ce qui concerne le traitement des données et les solutions informatiques, mise en œuvre d'une politique en matière de développement de logiciels et extension de la solution en pipeline pour le développement de logiciels	240 000
<b>Total</b>	<b>6 960 000</b>

\* La gestion du programme et les experts techniques sont inclus dans le budget par résultat attendu.

## Estimations relatives aux coûts de fonctionnement récurrents

Les coûts récurrents au terme de la phase II sont estimés à 500 000 francs suisses par année.

## PROJET D'EXTERNALISATION DU SYSTÈME DE LA HAYE

### Étude de cas

Le système de La Haye a connu de profondes transformations ces dernières années, dans la mesure où son expansion soudaine dans des territoires où s'effectue un examen substantiel des dessins a rendu son utilisation et sa gestion plus complexes.

Afin d'apporter une réponse à la charge de travail accrue et aux complexités croissantes que pose le système de La Haye, le Service d'enregistrement de La Haye a mené à bien un projet au cours des années 2017 et 2018 qui visait à moderniser le système informatique de ses principaux services d'appui en se fondant sur les technologies modernes des microservices. D'un point de vue commercial, le but clair et spécifique du projet était de reproduire les fonctionnalités et procédés classiques de l'ancien système, tout en gagnant en termes de granularité des données (ST.96), de résilience et de fiabilité – et en continuant à garantir l'intégrité des données enregistrées existantes. La nouvelle plateforme du système de La Haye a été achevée à la fin de l'année 2018.

Il n'a pas été inclus dans le projet de plateforme du système de La Haye d'améliorations de la fonctionnalité, y compris en termes d'augmentation des services et des caractéristiques pour les offices, les déposants et les tierces parties. De la sorte, le projet d'externalisation du système de La Haye est un projet axé sur l'utilisateur dont la finalité est de proposer des services durables et au profit des utilisateurs, ainsi que de plus grandes intégrations normalisées avec les offices. Le projet vise à mettre en œuvre les améliorations informatiques nécessaires à la modernisation et à la rationalisation de toutes les fonctions opérationnelles, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- accès synchrone direct et en temps réel à toutes les données et informations relatives à l'enregistrement international des demandes, sur la base d'un système de gestion différenciée des droits d'accès;
- options améliorées pour les échanges de données synchrones directs et en temps réel avec les offices;
- alignement entre les systèmes TIC des offices nationaux et du BI pour des échanges de données améliorés, transparents et plus efficaces;
- lancement de notifications électroniques modernes, évolutives et solides à l'intention des utilisateurs intérieurs et extérieurs, susceptibles de commencer à réduire les délais de traitement et la dépendance au papier ainsi que les coûts du courrier physique, entraînant une plus grande satisfaction de l'utilisateur;
- services de qualité améliorés, clairs et axés sur l'utilisateur, au moyen de formulaires électroniques en ligne, pour aider les utilisateurs à améliorer la qualité de leurs demandes, réduire les défaillances et accroître leur efficacité; et
- veiller à ce que le système de La Haye continue à s'adapter aux besoins des utilisateurs et élargir les options techniques.



## Objectifs

Les objectifs du projet consistent à :

- veiller à ce que le Bureau international soit équipé de façon à gérer la hausse attendue du volume des demandes et des enregistrements internationaux, notamment au vu de la croissance et de l'expansion futures du système de La Haye ainsi que des évolutions dans la législation relative aux dessins;
- répondre aux attentes des déposants d'une norme devenue courante dans l'industrie, à savoir, que les demandes et les communications puissent être actionnées facilement et rapidement par la voie électronique; et
- améliorer les services apportés par le système de La Haye aux parties prenantes de l'OMPI et à la communauté internationale de la propriété intellectuelle, tout en intégrant davantage les perspectives des utilisateurs et des offices dans la prestation de services.

## Bénéfices escomptés

Les bénéfices escomptés du projet sont :

- amélioration de la productivité et de l'efficacité pour les utilisateurs extérieurs et intérieurs;
- accroissement de la réactivité aux utilisateurs et aux offices;
- capacité à apporter de meilleurs services par une approche axée sur l'utilisateur;
- hausse de la qualité dans les dépôts de demandes; et
- amélioration de la sécurité relative aux échanges de données entre le BI et les utilisateurs.

## Résultats attendus et budget

Les résultats attendus pour le projet, avec le budget afférent (2020-2021), sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Résultats attendus	Budget* (en francs suisses)
Migration vers le cloud des quatre applications utilisateurs du système de La Haye (eFiling, eLoop, eRenewal et Hague Customer Database); mise en œuvre d'un système de suivi centralisé et dématérialisé; appui technique à l'évolution du cadre juridique; et amélioration de la gestion des droits d'accès.	232 822
Améliorations de l'échange de données entre les offices et le Bureau international	784 298
Extensions et renforcement des services fournis aux utilisateurs du système de La Haye, tels que l'extension des services en ligne existants en ce qui concerne les langues disponibles, possibilité pour les titulaires de droits de présenter des demandes de modification concernant des dessins et modèles industriels enregistrés auprès de l'OMPI et prise en charge des communications instantanées entre les examinateurs de l'OMPI et les utilisateurs du système, y compris des notifications via le Portail de propriété intellectuelle de l'OMPI.	1 100 597
Regroupement des anciennes informations du Service d'enregistrement sur la nouvelle plateforme et amélioration de leur granularité, conformément à la norme ST.96.	511 598
Amélioration du système du Bureau international sur la plateforme de La Haye, en particulier pour renforcer les services aux utilisateurs et la productivité grâce à l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle.	371 598
<b>Total</b>	<b>3 000 914</b>

\* La gestion du projet est comprise dans le budget par résultat attendu.

## Estimations relatives aux coûts de fonctionnement récurrents

Les coûts de fonctionnement et de maintenance récurrents suite à l'achèvement du projet sont estimés à 44 000 francs suisses par an.

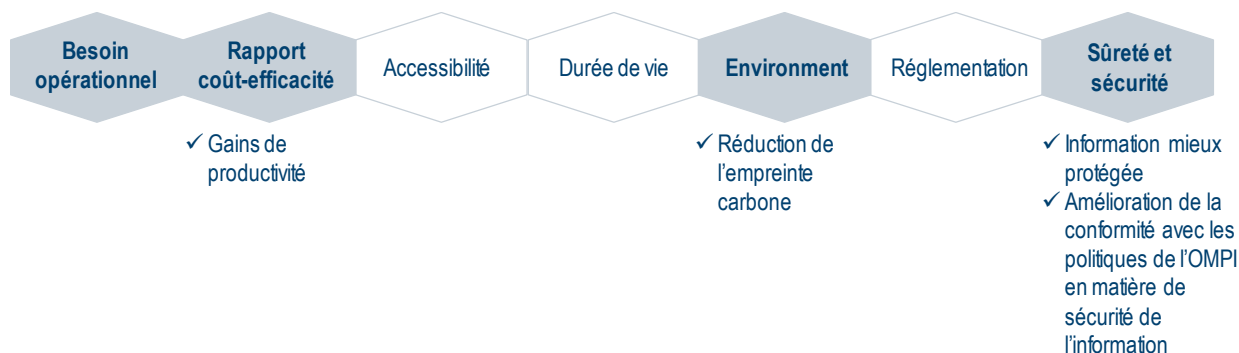
## SYSTÈME DE GESTION DES CONTENUS D'ENTREPRISE (ECM), PHASE II

### Analyse de rentabilisation

La phase I du projet de mise en œuvre d'un système ECM visant à introduire *“un répertoire central pour stocker les documents d'entreprise”* (WO/PBC/21/18) a été adoptée par les assemblées de l'OMPI en 2013. Cette phase a été principalement consacrée à la mise en place d'une série de “sous-projets ECM à gains rapides”<sup>12</sup>, utilisant chacune des capacités différentes de la solution ECM pour répondre à un besoin précis. Le projet, qui sera achevé vers la fin de l'année 2019, aura mis en œuvre avec succès l'infrastructure technique sous-jacente de l'application ECM, y compris la configuration de base du répertoire central de documents (conforme aux exigences de sécurité en matière de gestion et d'information des registres numériques), ainsi que cinq sous-projets propres aux processus opérationnels. Un sixième sous-projet, qui doit numériser la gestion du courrier au Cabinet du Directeur général, a été reporté à la phase suivante pour permettre d'en étendre le champ et les bénéficiaires.

Les bénéficiaires de la plateforme ECM sont cependant limités, à l'heure actuelle, principalement aux unités commerciales participant aux sous-projets de la phase I. La plateforme ECM ne pourra être utilisée à sa pleine valeur qu'après son déploiement au reste de l'Organisation.

La phase II et la phase III du projet ECM (qui devront être mises en place au cours des exercices biennaux 2020-2021 et 2022-2023, respectivement) migreront en conséquence, de manière progressive, la majorité des unités commerciales de l'OMPI vers la plateforme ECM et équiperont le personnel dans l'ensemble des services de l'Organisation avec des outils et des connaissances permettant d'optimiser ses capacités. En prenant appui sur les fondations et l'expérience de la phase I, la phase II accélérera la transformation numérique des principales capacités de gestion interne de l'information et de la documentation, ce qui améliorera la productivité, l'efficacité des processus, le partage des connaissances, la gestion des registres et la sécurité des informations. La proposition actuelle couvre la phase II du projet pour une mise en place lors de l'exercice biennal 2020-2021.



<sup>12</sup> Les besoins commerciaux auxquels répondent les sous-projets portent sur les domaines suivants : i) registres et archives d'entreprises – Division des finances; ii) demandes de traduction; iii) fourniture d'achats et gestion de contrats; iv) gestion numérique des registres du personnel; v) documents de mission; et vi) courrier entrant du DG (reporté à la phase II afin d'être étendu à l'ensemble du courrier entrant). Un septième sous-projet transversal, actuellement en cours, concerne la planification/préparation, les méthodologies et les outils pour le déploiement des capacités ECM à l'ensemble de l'OMPI en phase II.

## Objectifs

Les objectifs de la phase II du projet consistent à :

- permettre à l'OMPI de gérer numériquement, sous différents formats, les grands volumes de registres et d'informations générés quotidiennement au sein de l'OMPI; et
- permettre aux unités commerciales de mieux satisfaire leurs principales nécessités de capture, partage, recherche, optimisation et préservation des connaissances contenues dans les documents.

## Bénéfices escomptés

La phase II permettra à l'OMPI de profiter de la vaste gamme de bénéfices d'un système ECM, notamment :

- meilleur accès aux connaissances collectives, prévention de la perte des connaissances institutionnelles lors du départ des personnes, et réduction de la répétition non nécessaire du travail;
- productivité accrue et délais plus courts de réponse aux clients;
- protection garantie des registres et des archives de valeur de l'OMPI, tout en facilitant la mise à disposition dans les délais des contenus qui ont dépassé la période de rétention;
- capacité renforcée d'application des classements de sécurité et de protection des informations sensibles;
- efficacité commerciale renforcée et économies en termes de coûts; et
- réduction du volume de données, des coûts afférents et de l'impact environnemental du stockage de données.

## Résultats attendus et budget

Les résultats attendus pour la phase II et le budget afférent (2020-2021) sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Résultats attendus	Budget (en francs suisses)
Migration des contenus vers la plateforme de gestion des contenus à l'échelle de l'Organisation	
– intégrer l'application ECM dans l'environnement informatique standard de tous les utilisateurs de l'OMPI	573 000
– mettre au point des structures de fichiers ("business file-plans") et des espaces de travail adaptés aux besoins opérationnels de chaque unité, permettant aux utilisateurs de partager, protéger et gérer le contenu dans le répertoire ECM conformément aux politiques applicables en matière de gestion de l'information	1 056 000
– migrer le contenu des anciens répertoires existants (lecteurs partagés) selon que de besoin, conformément aux stratégies de migration établies	626 800
– éduquer et former tous les utilisateurs à tirer parti des fonctionnalités du système	268 000
Élaboration et mise en œuvre du système "eCourier"	
– élaborer et mettre en œuvre un système électronique pour numériser les opérations papier actuelles pour la gestion de la correspondance officielle reçue	80 000
Élaboration et mise en œuvre du "Mémoire électronique"	
– élaborer et mettre en œuvre un système de "Mémoire électronique" pour numériser les procédures internes standard d'approbation et de suivi qui sont actuellement fondées sur le papier	80 000
Évaluation de projets supplémentaires	
– évaluer les propositions de projets supplémentaires faisant appel aux fonctionnalités de l'ECM pour répondre aux besoins opérationnels	34 000
<b>Total</b>	<b>2 717 800</b>

## Estimations relatives aux coûts de fonctionnement récurrents

Les coûts récurrents d'hébergement, de maintenance technique et de support de l'application UNICC, ainsi que de maintenance de la licence OpenText pour les 1000 premières licences, avaient déjà été prévus en phase I et sont inclus dans le budget régulier de l'exercice biennal 2020-2021. Les coûts récurrents supplémentaires nécessaires à l'acquisition de 500 licences supplémentaires au cours de la phase II sont estimés à 90 000 francs suisses par an à partir de 2021 et à 90 000 francs suisses par an à partir de 2023.



## REPLACEMENT DE LA TECHNOLOGIE WEB CMS

### Analyse de rentabilisation

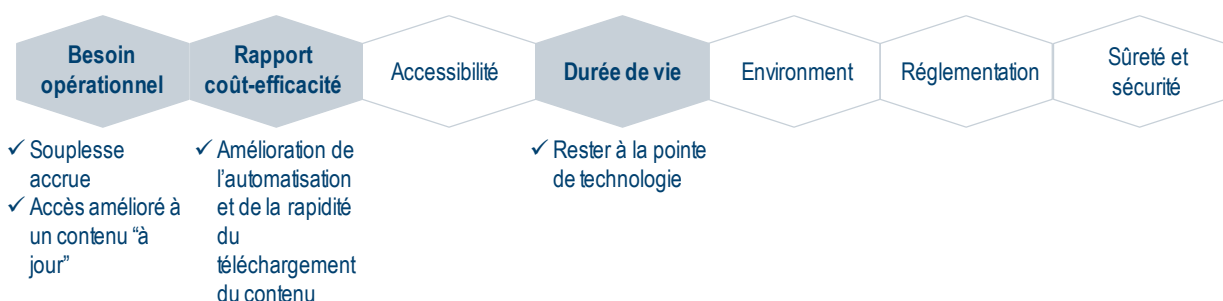
L'OMPI utilise à l'heure actuelle OpenCMS comme système de gestion des contenus Web (WCMS) pour la gestion des contenus Web et la publication des flux de travail sur les sites suivants :

- [www.OMPI.int](http://www.OMPI.int)
- [www.AccessibleBooksConsortium.org](http://www.AccessibleBooksConsortium.org)
- <http://intranet.OMPI.int/portal/en/>
- [www.upov.int](http://www.upov.int)

Une étude de marché externe a conclu que OpenCMS n'était plus la meilleure solution WCMS de système moderne de gestion des contenus à l'OMPI. Conserver le flux de travail OpenCMS suppose des compétences techniques (connaissance de HTML) à chacune des étapes, ce qui peut entraîner de longues attentes dans le cas d'actualisations importantes et rendre les opérations régulières d'actualisation/nettoyage à la fois difficiles et coûteuses en temps. Par exemple, tous les changements de mise en forme doivent se faire sous le codage HTML et des fonctions plus complexes, comme la recherche à facettes, ne peuvent être codées que manuellement par les développeurs en interne. De plus, le passage de la version actuelle de OpenCMS utilisée par l'OMPI vers une version plus moderne entraînerait une perte des fonctionnalités clés.

Un système modernisé de gestion des contenus pour l'OMPI devrait être moderne, flexible, convivial dans son utilisation et fonctionnel, et devrait inclure les fonctionnalités suivantes :

- capacité à stocker du contenu Web comme des modules (des contenus courts incluant un mix de texte et de multimédia sous des formats différents) plutôt que comme des pages individuelles;
- méthodes plus conviviales de création de pages par une fonctionnalité avancée (au travers de fonctions de "glisser-déposer" permettant d'ajouter des modules de contenu différent directement dans une page et d'insérer, par de simples clics, des fonctions comme le tri des données et la recherche à facettes); et
- solutions "prêtes à l'emploi" pour l'inclusion et la gestion de fonctionnalités "sociales", comme les forums, et utiles à l'utilisateur, comme les tableaux de bord personnalisés.



## Objectifs

Les objectifs de ce projet consistent à :

- offrir au public extérieur de l'OMPI une expérience Web à la pointe, en incluant davantage, et plus fréquemment, des contenus actualisés dans toutes les langues officielles; et
- faciliter tant le support que l'intégration avec d'autres applications Web de l'OMPI.

## Bénéfices escomptés

Un système moderne de gestion des contenus apporterait à l'OMPI les bénéfices suivants :

- réduction des risques liés à l'utilisation d'un système WCMS qui ne serait pas utilisé à grande échelle;
- décentralisation rendue possible, pour les éditeurs Web, de publications Web via une interface conviviale n'exigeant pas de connaître le code CSS/HTML. Cette possibilité permettrait aux détenteurs de contenus Web d'avoir des pages Web actualisées sans devoir attendre la disponibilité d'un éditeur central Web; et
- mise à profit des avancées de la technologie par la modernisation de la structure Web, sa fonctionnalité et sa conception, en permettant au reste du Web "statique" d'adopter une conception davantage complémentaire de l'aspect et de la convivialité de la plateforme de propriété intellectuelle de l'OMPI.

## Résultats attendus et budget

Les résultats attendus et le budget afférent (2020-2021) sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Résultats attendus	Budget (en francs suisses)
Configuration, migration du contenu, formation et documentation pour la nouvelle solution de gestion du contenu sur le Web	400 000
Livraison et mise en service de la nouvelle interface et structure Web	140 000
Frais de licence, d'entretien et d'appui pour le nouveau système de gestion du contenu sur le Web	130 500
<b>Sous-total</b>	<b>670 500</b>
Gestion du projet	240 000
<b>Total</b>	<b>910 500</b>

## Estimations relatives aux coûts de fonctionnement récurrents

Les coûts de maintenance et de fonctionnement à l'achèvement du projet WCMS sont estimés à 50 500 francs suisses par an.

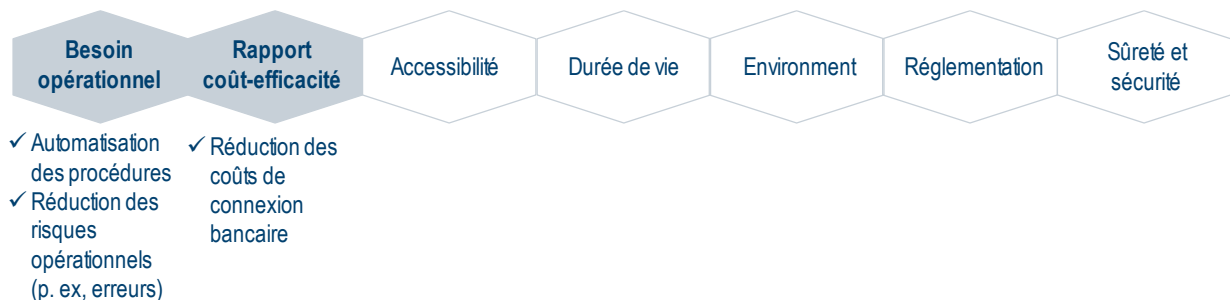
## SYSTÈME DE GESTION DE TRÉSORERIE

### Analyse de rentabilisation

En 2013, FTI Treasury, un prestataire de services indépendant spécialiste de la trésorerie, a réalisé une étude sur les activités de trésorerie menées par l'OMPI. Son étude souligne les faiblesses de l'infrastructure de trésorerie actuelle ("état actuel"), plus spécifiquement concernant le niveau d'intégration avec, et d'automatisation dans, le système ERP tout au long du cycle de vie des opérations de trésorerie. La précision des enregistrements et le rapprochement subséquent des opérations de trésorerie, y compris la communication en temps voulu des déclarations, sont pointés comme des domaines à risque dans la trésorerie de l'"état actuel". Afin d'atténuer ces risques, et sur la base des activités de trésorerie gérées en 2013, l'étude de FTI recommande à l'OMPI de réaliser une évaluation de solution indicative, et non contraignante, d'un système de gestion de trésorerie (TMS), en adressant une demande d'information aux fournisseurs de systèmes et aux prestataires de services.

En 2017, le volume et la valeur des opérations de trésorerie liées aux investissements ont fortement augmenté, avec la mise en œuvre de la politique en matière de placements de l'OMPI. En outre, il faudra poursuivre, tout au long de la durée de vie de ces placements, la gestion actuellement en cours des risques sur les devises liés aux opérations de couverture de change. En conséquence, il conviendrait de mettre en place une infrastructure de trésorerie adéquate afin d'améliorer la gestion et le contrôle par l'OMPI des risques associés aux placements et des activités associées.

En 2018, le nombre de devises sous gestion de trésorerie s'est accru, avec la mise en œuvre du projet pilote de compensation des taxes du PCT. Le volume des transactions liées aux activités de change a proportionnellement augmenté. En avril 2019, un rapport d'audit interne sur le projet pilote a souligné les défis que pose le fait de travailler avec une série de sources d'information dès lors que l'Organisation tente d'avoir une vision d'ensemble de l'exposition aux variations de taux de change. Le rapport d'audit a souligné les avantages qu'il y aurait à remplacer la réalisation manuelle des tâches liées à la trésorerie, actuellement en cours, par une solution d'automatisation, afin d'atténuer les risques associés aux opérations de compensation.



### Objectif

L'objectif du projet de gestion de trésorerie est de permettre à l'OMPI de suivre et de gérer les risques intrinsèques aux opérations de trésorerie.

## Bénéfices escomptés

Les bénéfices escomptés du projet sont :

- meilleure sécurité et risques réduits d'erreurs ou de fraudes au paiement;
- meilleure visibilité des liquidités;
- meilleure efficacité du traitement des paiements;
- meilleur déploiement des liquidités destinées aux investissements;
- meilleure visibilité et gestion des risques d'exposition aux variations de taux de change; et
- réduction des frais de connexion aux services bancaires.

## Résultats attendus et budget

Les résultats attendus et le budget afférent (2020-2021) sont présentés dans le tableau ci-dessous. La solution informatique ciblée serait un logiciel en tant que service (SaaS) ou dans le Cloud.

Résultats attendus	Budget (en francs suisses)
Opérations de trésorerie et services de paiement	
– nouvelle technologie de trésorerie dans le domaine de l'algorithme de paiement et du filtre de validation des paiements	125 000
– processus automatisé répondant aux besoins de l'OMPI en matière de gestion de la trésorerie	
Services de change et de placement	
– visibilité en temps réel et un traitement direct des activités de change et des opérations de placement de l'OMPI grâce à l'intégration avec FXall, Custody Bank et Bloomberg	75 000
– confirmations automatisées des transactions	
Services de comptabilisation des transactions et de rapprochement des opérations de trésorerie	
– processus automatisés avec AIMS couvrant la comptabilisation et le rapprochement de toutes les opérations de trésorerie	50 000
<b>Total</b>	<b>250 000</b>

## Estimations relatives aux coûts de fonctionnement récurrents

Les coûts récurrents sont estimés à environ 30 000 francs suisses par an.

## PROJETS LIÉS AUX BÂTIMENTS

### STUDIO MULTIMÉDIA (ACHÈVEMENT)

#### Analyse de rentabilisation

Les assemblées de l'OMPI ont adopté en 2017 le projet de studio multimédia du plan-cadre d'équipement<sup>13</sup>. Le studio permettra à l'Organisation de produire des vidéos de qualité présentant les nouveautés dans le domaine de la propriété intellectuelle, qui sont destinées à être utilisées dans le cadre de la communication avec les États membres et à des fins d'information du public ainsi que de formation.



#### Objectifs

Les objectifs du studio multimédia sont de :

- mettre en valeur la réputation de l'OMPI comme organisation innovante, avec une communication vidéo/visuelle attrayante utilisant des outils et des techniques de communication contemporains;
- accroître le niveau d'intérêt du public pour les manifestations/réalisations de l'OMPI, avec l'utilisation de vidéos et d'autres ressources visuelles; et
- apporter une communication plus efficace aux principales parties prenantes de l'OMPI ainsi qu'au public avisé concernant le rôle et les activités de l'OMPI.

Une large variété d'images vidéo sera produite par le studio multimédia, y compris des productions convenant à :

- Nouvelles : messages vidéo institutionnels, vidéos avec des annonces d'intérêt public;
- Production de "Questions d'actualité" : panels de discussions à l'initiative de l'OMPI, débats, interviews, images pour inclusion dans les nouvelles et documentaires;
- Promotion, matériel de publicité et vidéos de marketing : vidéos explicatives, vidéos promotionnelles, témoignages, annonces de manifestations, éléments de promotion et remplissage d'onglets;
- Enregistrements audio pour une utilisation dans des productions vidéo, radio et podcast;
- Tutoriels d'apprentissage/formation; et

<sup>13</sup> Document WO/PBC/27/9.

- Enregistrements en direct pour le site Web/les médias sociaux, émissions en duplex, en direct, etc.

Le studio multimédia comprendra :

- un studio avec plateau de tournage, y compris un espace d'enregistrement vidéo et de séances photo;
- une cabine d'enregistrement insonorisée;
- une salle de contrôle et de montage vidéo et audio; et
- une salle d'attente de type VIP, ainsi que d'autres installations (toilettes, espace de stockage, etc.).

### Bénéfices escomptés

Les bénéfices escomptés du projet sont :

- meilleure implication par l'intermédiaire du site Web de l'OMPI;
- meilleure implication du contenu sur les canaux des médias sociaux de l'OMPI : Twitter, YouTube, Flickr;
- plus forte implication par l'intermédiaire des médias, des agences de presse et des réseaux télévisés dans le monde; et
- plus grand nombre, et plus grande diversité, de produits vidéo et photo d'appui au marketing, aux efforts promotionnels et à la couverture média.

### Résultats attendus et budget

Le budget total pour le studio multimédia était estimé au départ à 1,7 million de francs suisses. Après des études approfondies menées par les ingénieurs et les architectes, et des devis initiaux pour les équipements audiovisuels, les besoins supplémentaires pour l'achèvement du studio sont estimés à 660 000 francs suisses. Le tableau ci-dessous présente la ventilation par résultat des besoins de financements additionnels.

Résultats attendus	Budget (en francs suisses)
Construction des infrastructures (plateau, salle de montage, salle de contrôle) et installations techniques en sous-sol	460 000
Équipement pour une salle d'attente de type VIP et autres installations (toilettes, aires de stockage, etc.)	200 000
<b>Total</b>	<b>660 000</b>

### Estimations relatives aux coûts de fonctionnement récurrents

Les coûts de fonctionnement après l'achèvement du studio multimédia sont estimés à 56 000 francs suisses par an. Ces coûts ne comprennent pas les frais de location d'équipements, qui doivent encore être calculés.

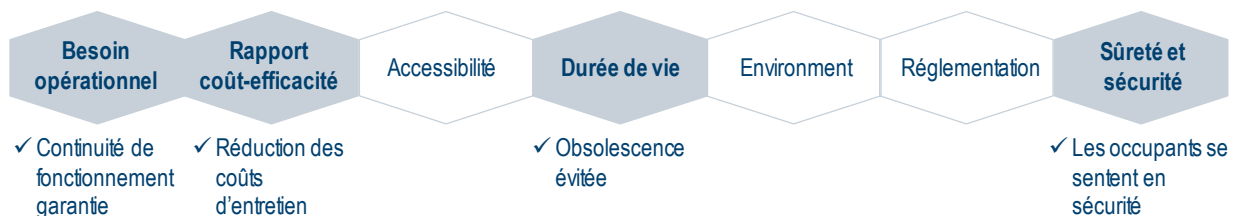
## LIMITATION DE L'IMPACT DES PANNES D'ÉLECTRICITÉ DANS LES BÂTIMENTS AB (PHASE II) ET GB

### Analyse de rentabilisation

La fourniture d'énergie pour les bâtiments AB, GB1 et GBII<sup>14</sup> est assurée par un prestataire local par application de la grille d'électricité de la ville. Le système électrique de réserve existant fourni par le groupe électrogène interne n'a pas la capacité d'alimenter l'ensemble des installations et des fonctions à l'échelle de tous ces bâtiments. Les installations et fonctions qui ne peuvent être alimentées comprennent :

- éclairage complet dans le hall, la salle A et la salle B du bâtiment AB;
- éclairage complet dans les bureaux et les salles de réunion aux étages supérieurs de bureaux;
- prises électriques dans tous les bureaux et salles de réunion des étages supérieurs, principalement des équipements informatiques (ordinateurs, imprimantes et autres équipements électroniques); et
- ascenseurs (dans les bâtiments AB et GB1), ascenseur de service (dans le bâtiment AB) et plateforme accrochée au toit pour le lavage extérieur des vitres (pour le bâtiment AB).

À titre de comparaison, les bâtiments les plus récents sur le site de l'OMPI (PCT, NB et salle de conférence) bénéficient tous d'un système électrique de réserve "pleinement opérationnel" pour limiter l'impact des pannes d'électricité. L'OMPI considère qu'il est obligatoire de disposer d'un système électrique de réserve "pleinement opérationnel", en particulier pour conserver la fonctionnalité de ses activités commerciales principales.



### Objectifs

L'objectif du projet est de garantir à l'ensemble des installations et fonctions de l'OMPI, où que ce soit sur le site de l'OMPI, une continuité de support et de fonctionnement en cas de panne d'électricité.

### Bénéfices escomptés

Les bénéfices escomptés de la phase II de ce projet PCE sont :

Pour le bâtiment AB :

- sécurisation de toutes les installations en cas de panne d'électricité (à l'exception des 10 premières secondes), y compris un éclairage complet et des prises

<sup>14</sup> Une partie des installations du bâtiment AB a été couverte par le PCE 14 approuvé en 2017.

électriques dans tous les étages de bureaux, le hall, la salle A et la salle B, ainsi que dans tous les ascenseurs; et

- confort et sentiment de sécurité accrus pour les occupants.

Pour les bâtiments GB :

- générateur dédié garantissant la disponibilité d'une capacité additionnelle pour tout futur besoin;
- conformité avec les réglementations du pays hôte en matière de distribution d'énergie électrique dans les bâtiments;
- sécurisation de l'ensemble des installations en cas de panne d'électricité (sans interruption), y compris un éclairage complet et des prises électriques dans tous les étages de bureaux ainsi que dans tous les ascenseurs; et
- confort et sentiment de sécurité accrus pour les occupants.

## Résultats attendus et budget

Les résultats attendus pour la phase II et le budget afférent (2020-2021) sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Résultats attendus	Budget (en francs suisses)
Acquisition et installation d'un nouveau tableau électrique (bâtiment AB)	143 824
Raccordement d'installations supplémentaires au nouveau système électrique auxiliaire (bâtiment AB)	143 824
Raccordement des six ascenseurs au nouveau système auxiliaire (bâtiment AB)	-
Évaluation technique pour la mise en œuvre dans les bâtiments GBI et GBII	137 831
Acquisition et installation d'un nouveau générateur dédié aux bâtiments GBI et GBII sur le toit du bâtiment GBI	227 721
Création d'une nouvelle salle au sous-sol du bâtiment GBI pour abriter le nouveau panneau de distribution et de commutation pour les bâtiments GBI et GBII	359 559
Création d'une nouvelle salle au sous-sol du bâtiment GBI pour abriter le nouveau bloc d'alimentation sans coupure pour les bâtiments GBI et GBII	23 971
Acquisition et installation d'un nouveau bloc d'alimentation sans coupure pour les bâtiments GBI et GBII dans la salle nouvellement créée au sous-sol du bâtiment GBI	29 963
Raccordement de toutes les installations au nouveau système auxiliaire hébergé dans les bâtiments GBI et GBII	563 309
<b>Sous-total</b>	<b>1 630 000</b>
Gestion du projet	120 000
<b>Total</b>	<b>1 750 000</b>

## Estimations relatives aux coûts de fonctionnement récurrents

Les coûts de maintenance et de fonctionnement récurrents après l'achèvement du projet sont estimés à 5000 francs suisses par an.



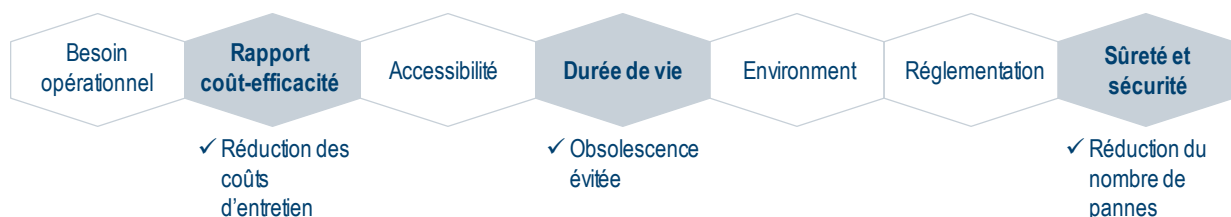
## MODERNISATION DES SYSTÈMES DE MOTORISATION DES ASCENSEURS, PHASE II

### Analyse de rentabilisation

Les six ascenseurs du bâtiment AB<sup>15</sup> remontent à la construction du bâtiment en 1978, et ceux du bâtiment GBI datent de la fin des années 1950. Les ascenseurs du bâtiment AB ont été partiellement renouvelés en 1998, mais le système de motorisation n'a été ni amélioré ni remplacé. La technologie de ces systèmes est aujourd'hui obsolète et les pièces détachées ne sont plus disponibles. En conséquence, les pannes sont plus fréquentes et les délais de réparation augmentent fortement avec le temps, ce qui entraîne de plus en plus de gênes pour les occupants des bâtiments, les délégués et les visiteurs. De plus, il existe un risque plus élevé que certaines des pannes puissent affecter la capacité à réparer les ascenseurs.

Au vu de ce qui précède, une analyse technique a été réalisée par la société de maintenance des ascenseurs en 2015. Son rapport concluait que les systèmes de motorisation des ascenseurs avaient besoin d'être remplacés par de nouvelles technologies, tant dans les bâtiments AB que GBI, et qu'il allait être nécessaire de procéder à une modernisation mécanique supplémentaire des ascenseurs du bâtiment GBI.

À la suite d'études de faisabilité détaillées réalisées début 2019, les champs respectifs de la phase I et de la phase II du projet ont été ajustés par rapport au plan-cadre d'équipement relatif aux locaux, à la sûreté et à la sécurité pour la période 2018-2027<sup>16</sup>, afin d'examiner les contraintes techniques. En conséquence, le travail sur les quatre ascenseurs centraux du bâtiment AB a été intégré à la phase II (alors qu'il avait été prévu au départ qu'il ferait partiellement partie de la phase I). Le champ complet de la phase II révisée est énuméré dans la section du présent document portant sur les résultats attendus.



### Objectifs

L'objectif de ce projet est de garantir au personnel, aux délégués et aux visiteurs de l'OMPI un accès sans interruption et en temps voulu à tous les étages du bâtiment AB et du bâtiment GBI.

### Bénéfices escomptés

Les bénéfices escomptés de la phase II de ce projet PCE sont :

- meilleure réactivité des quatre principaux ascenseurs centraux du bâtiment AB; et
- meilleure réactivité des deux ascenseurs du bâtiment GBI, qui desservent également le bâtiment GBII.

<sup>15</sup> Une partie des systèmes de motorisation des ascenseurs du bâtiment est couverte par le PCE 16, adopté en 2017.

<sup>16</sup> Annexe VIII du document WO/PBC/27/9.

## Résultats attendus et budget

La phase II du projet comprendra :

- modernisation du système de motorisation des ascenseurs des quatre principaux ascenseurs centraux du bâtiment AB<sup>17</sup>;
- remplacement des deux ascenseurs du bâtiment GBI, y compris les cabines, les portes et l'intégralité des installations et des systèmes.

Les résultats attendus pour la phase II et le budget afférent (2020-2021) sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Résultats attendus	Budget (en francs suisses)
Acquisition et installation du nouveau système de motorisation des quatre ascenseurs centraux principaux (avec la mise hors service et le démantèlement des systèmes existants) dans le bâtiment AB	1 005 778
Acquisition et installation de deux nouveaux ascenseurs, comprenant cabines, portes et installations et systèmes complets (avec la mise hors service et le démantèlement des deux ascenseurs existants) dans le bâtiment GBI	294 222
<b>Sous-total</b>	<b>1 300 000</b>
Gestion du projet	120 000
<b>Total</b>	<b>1 420 000</b>

## Estimations relatives aux coûts de fonctionnement récurrents

Les coûts de maintenance et de fonctionnement récurrents après l'achèvement du projet sont estimés à 14 000 francs suisses par an.

---

<sup>17</sup> La phase I comprenait l'un des autres ascenseurs du bâtiment AB.

## PROJETS RELATIFS À LA SÛRETÉ ET À LA SÉCURITÉ

### SÉCURITÉ INCENDIE ET GAZ

#### Analyse de rentabilisation

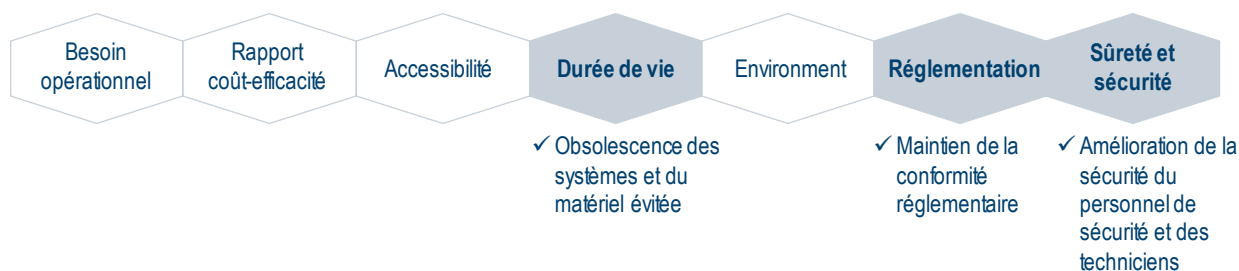
Ce projet, prévu dans le plan-cadre d'équipement relatif aux locaux, à la sûreté et à la sécurité pour la période 2018-2027<sup>18</sup>, vise à remplacer deux éléments essentiels au système de sécurité du siège de l'OMPI afin de garantir le maintien de la conformité de l'OMPI avec la législation fédérale suisse et les réglementations suisses relatives aux incendies (*Association des établissements cantonaux d'assurance incendie, AEAI*). Les deux systèmes à remplacer sont : i) le système de détection des fuites de gaz et ii) le système de gestion de la détection incendie/fumées.

- i) Les détecteurs de fuites de gaz dans les bâtiments AB (entrées et sorties de gaz) et PCT (cuisine) ont été installés en 2006. En service depuis plus de 12 ans, leur fournisseur n'est plus en mesure d'assurer la maintenance et les pièces détachées pour le système ne sont plus disponibles, ce qui fait courir au système de détection des fuites de gaz un risque de défaillance critique. Dans sa configuration actuelle, le système pose également un second risque considérable pour la sécurité au travail, puisqu'il ne permet pas de contrôle à distance. En cas de fuite, un opérateur doit prendre le risque d'entrer dans la zone concernée pour lire l'armoire du détecteur. Afin d'atténuer ce risque, les détecteurs de gaz obsolètes seront remplacés par un système amélioré relié directement au centre opérationnel de sécurité (SOC), ce qui permettra un contrôle à distance en temps réel. De la sorte, la sécurité des agents de sécurité ou des techniciens intervenant dans des zones potentiellement affectées par des fuites de gaz sera accrue, et la conformité avec les réglementations et la législation locale/fédérale sera assurée.
- ii) Les systèmes de gestion de la détection des incendies et des fumées dans les bâtiments AB et GB sont arrivés à la fin de leur vie opérationnelle et leur fournisseur n'est plus en mesure d'en assurer la maintenance et le support. Le système automatique de gestion de la détection des incendies et des fumées dans les bâtiments AB et GB dispose actuellement de deux types de détecteurs incendie/fumées et n'est pas capable de communiquer efficacement avec le SOC. De plus, le tableau de gestion actuel n'est pas équipé pour intégrer la nouvelle technologie qui va être installée au cours des rénovations prévues au titre du PCE 17 *Installation de portes et de murs coupe-feu (et autres mesures de protection anti-incendie) dans les bâtiments AB et GB*. Le nouveau système de détection proposé sera en mesure de communiquer complètement avec le SOC en utilisant les protocoles existants BACnet<sup>19</sup> compatibles avec les outils SOC existants, ce qui entraînera une amélioration du contrôle, de la réaction (comme le déclenchement des portes coupe-feu), et de la conformité avec les réglementations relatives à la sécurité en matière d'incendie.

---

<sup>18</sup> Annexe VIII du document WO/PBC/27/9

<sup>19</sup> BACnet est un protocole de communication pour les réseaux de *Building Automation and Control* (BAC) qui mettent à profit ASHRAE, ANSI ainsi que le protocole ISO 16484-5 norme [1]. BACnet a été mis au point pour permettre la communication entre les systèmes d'automatisation et de contrôle dans les bâtiments, pour des applications telles que le contrôle du chauffage, de la ventilation et de la climatisation (HVAC), le contrôle de l'éclairage, le contrôle d'accès et les systèmes de détection des incendies et leurs équipements associés. Le protocole BACnet offre des mécanismes de dispositifs informatiques d'automatisation des bâtiments pour des échanges d'informations, indépendamment du bâtiment auquel ils sont affectés.



## Objectif

L'objectif du projet est de satisfaire aux obligations plus larges de l'OMPI envers le personnel, les délégués et les visiteurs, en lien avec la sécurité au travail.

## Bénéfices escomptés

Les bénéfices escomptés de ce projet sont :

- continuité de la conformité avec les normes de l'AEAI;
- renforcement de la sécurité pour le personnel de sécurité et les techniciens intervenant sur les alarmes en cas de fuites de gaz;
- baisse de la probabilité qu'une fuite de gaz se transforme en explosion de gaz;
- renforcement de l'efficacité du personnel de sûreté (contrôle à distance des alarmes de gaz et d'incendie); et
- baisse du nombre de fausses alertes et économies dans les rémunérations versées aux services de pompiers en cas de fausse alerte.

## Résultats attendus et budget

Les résultats attendus et le budget afférent (2020-2021) sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Résultats attendus	Budget (en francs suisses)
Système de détection du gaz dans le bâtiment AB	33 000
Système de détection du gaz dans le bâtiment PCT	22 000
Mise à niveau du système de détection des incendies et de la fumée dans les bâtiments AB et GB	220 000
<b>Sous-total</b>	<b>275 000</b>
Gestion du projet	50 000
<b>Total</b>	<b>325 000</b>

## Estimations relatives aux coûts de fonctionnement récurrents

Les coûts de maintenance et de fonctionnement récurrents des améliorations en termes de protection anti-incendie sont estimés à 27 500 francs suisses par an.

La durée de vie de l'infrastructure installée est de 10 à 15 ans.

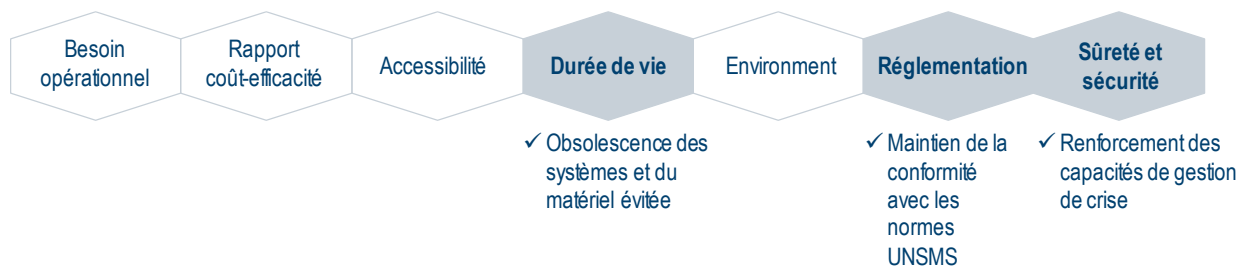
## RENOUVELLEMENT DU MATÉRIEL CRITIQUE POUR LES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ PHYSIQUES

### Analyse de rentabilisation

Depuis 2010, le projet Normes minimales de sécurité opérationnelle recommandées par le siège des Nations Unies (H-MOSS), de même que les améliorations apportées à la sécurité physique, ont considérablement accru la capacité de l'OMPI à sécuriser et à gérer un site complexe à son siège en respectant les normes de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS) et les meilleures pratiques en la matière.

La sécurité du siège de l'OMPI est fondée sur un large éventail d'équipements et de systèmes, qui exigent tous d'être pleinement fonctionnels 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, 365 jours par an. Après des années de fonctionnement ininterrompu, certains équipements arrivés en fin de vie, ou proches de leur fin de cycle, demandent à être remplacés, du fait de : i) fin du support de la garantie; ii) absence de pièces de rechange pour la maintenance; iii) probabilité accrue de défaillance; et iv) préoccupations relatives à la sécurité des utilisateurs.

Le présent projet vise à : i) remplacer et renforcer certaines infrastructures critiques de la sécurité physique au siège de l'OMPI, dont la défaillance, en l'absence de ces mesures, affecterait gravement les capacités de sécurité et augmenterait l'exposition aux risques de l'OMPI; et ii) reconfigurer et mettre en place un système de contrôle fonctionnel de l'accès des véhicules de façon à accroître à la fois la sécurité des utilisateurs et celle des bâtiments de l'OMPI en général.



### Objectifs

Les objectifs du projet sont de :

- renforcer les capacités organisationnelles de gestion de crise en cas de menace extérieure contre le siège de l'OMPI; et
- renforcer les capacités et fonctionnalités sécuritaires du siège de l'OMPI dans le but de contrôler, gérer et réagir efficacement aux menaces extérieures.

### Bénéfices escomptés

Les bénéfices escomptés du projet sont :

- adéquation et intégrité continues de l'infrastructure de gestion de la sécurité de l'OMPI sur le long terme;
- maintien de la conformité avec les réglementations UNSMS et les recommandations d'atténuation des évaluations de risques pour la sécurité (SRA) au niveau d'un pays ou du siège de l'OMPI; et

- support continu et récurrent de la certification ISO 27001<sup>20</sup> pour les systèmes d'enregistrement du PCT, de Madrid et de La Haye, ainsi que l'AMC.

### Résultats attendus et budget

Les résultats attendus et le budget afférent (2020-2021) sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Résultats attendus	Budget (en francs suisses)
Remplacement et installation des interphones (bâtiment NB)	61 000
Remplacement et installation d'une machine à rayons X (bâtiment CAM)	30 000
Remplacement et installation de caméras en circuit fermé * (bâtiments PCT, AB et GB)	212 000
Remplacement et installation d'écrans muraux de nouvelle génération au Centre des opérations de sécurité	120 000
Reconfiguration, mise en œuvre, essai et mise en service du système de contrôle d'accès des véhicules	100 000
<b>Sous-total</b>	<b>523 000</b>
Gestion du projet	78 500
<b>Total</b>	<b>601 500</b>

*Afin de réduire les coûts de remplacement et la perturbation des opérations, 50% des caméras en circuit fermé seront remplacées en 2020-2021 et les 50% restants seront remplacés en 2022-2023, sous réserve de l'approbation d'un nouveau Plan-cadre d'équipement, à moins que des caméras ne tombent en panne avant le remplacement prévu.*

### Estimations relatives aux coûts de fonctionnement récurrents

Les coûts récurrents de fonctionnement en termes de maintenance et de support sont estimés à 39 000 francs suisses par an.

La durée de vie de l'équipement installée est estimée entre 5 et 10 ans, à l'exclusion des appareils à rayons X, pour lesquels les prévisions font état d'un cycle de vie plus long.

<sup>20</sup> La norme ISO 27001 – Management de la sécurité de l'information – inclut la sécurité physique pour les espaces TI sécurisés.

## RENFORCEMENT DES SYSTÈMES ESSENTIELS DU SCSS POUR LA SÉCURITÉ ET LES TIC

### Analyse de rentabilisation

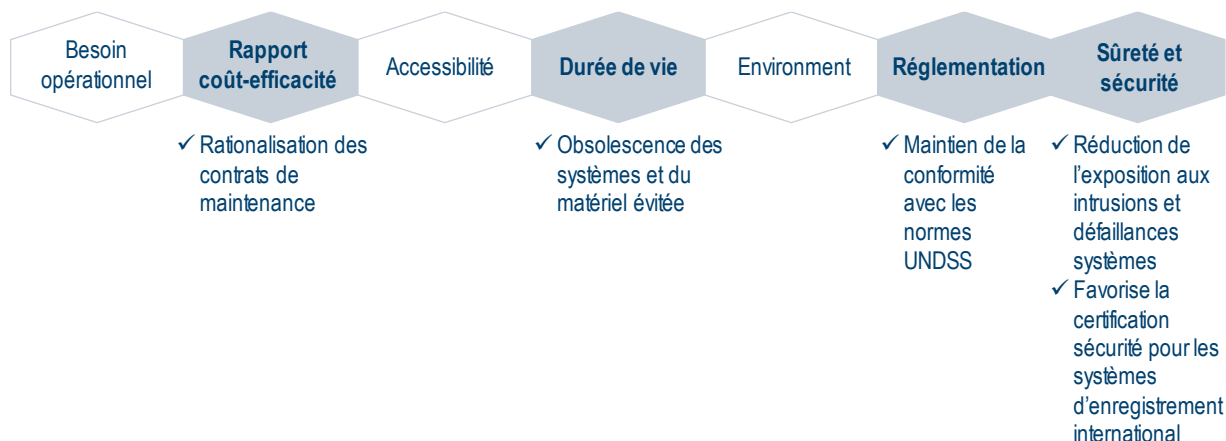
Tous les systèmes de sécurité électroniques de l'Organisation dépendent d'une gamme de matériels informatiques, nécessaires pour fonctionner à plein régime 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, 365 jours par an. Ces systèmes informatiques sont gérés au moyen d'un réseau informatique local (LAN) dédié et propriétaire, qui assure de manière efficace le traitement, le stockage, la récupération et l'intégrité des données.

Après cinq à six années de service continu, et afin de maintenir leurs capacités et fonctionnalités, certains matériels doivent être remplacés et mis à niveau en raison de : i) l'expiration de la garantie d'assistance; ii) la cessation par le fournisseur de l'assistance pour la sécurité informatique; iii) la probabilité croissante de panne; et iv) le risque accru d'une exploitation des vulnérabilités.

Une panne des équipements nuirait gravement à la capacité de l'Organisation à gérer la sécurité du siège et à apporter une réponse efficace et effective à d'éventuels problèmes de sûreté et de sécurité. Une autre implication grave est que les données stockées dans LAN soient potentiellement compromises en cas d'attaque malveillante.

Ce projet implique de remplacer plusieurs éléments critiques du matériel de sécurité de l'infrastructure informatique de l'OMPI et de procéder à la migration des applications d'une architecture de serveur physique ancienne et proche de sa fin de vie à une nouvelle architecture de machine virtuelle (VM), rationalisant ainsi les contrats de maintenance et apportant des gains d'efficacité par les coûts tant opérationnels que de capital.

Le projet répond également, en les mettant en œuvre, aux recommandations récentes des audits et des évaluations appelant à une meilleure gestion des réseaux TIC, en termes de continuité des opérations, de gestion de la maintenance et de renforcement de la sécurité informatique.



## Objectifs

Les objectifs du projet sont de :

- améliorer l'éventail des services d'atténuation des risques relatifs à la sûreté, au siège de l'OMPI, en permettant à l'OMPI de respecter les normes applicables, la législation et les mesures de traitement des risques;
- améliorer l'efficacité de la gestion du réseau TIC de sécurité; et
- renforcer les capacités de contrôle existantes du siège.

## Bénéfices escomptés

Les bénéfices escomptés du projet sont :

- maintien de la conformité avec les normes des services de sûreté et de sécurité des Nations Unies (UNDSS) relatives à la gestion de la sécurité;
- maintien de la conformité avec les recommandations d'atténuation des évaluations de risques pour la sécurité (SRA) au niveau d'un pays ou du siège de l'OMPI;
- support continu de la certification ISO 27001 pour les systèmes d'enregistrement du PCT, de Madrid et de La Haye, ainsi que l'AMC;
- réduction des coûts de fonctionnement avec la migration vers l'environnement VM;
- réduction des risques d'intrusion; et
- baisse de la probabilité de défaillance du système et de l'infrastructure informatique du SCSS.

## Résultats attendus et budget

Les résultats attendus et le budget afférent (2020-2021) sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Résultats attendus	Budget (en francs suisses)
Remplacement, installation, configuration et essai des commutateurs (bâtiments PCT, AB et NB)	200 000
Remplacement, installation, configuration et essai des serveurs de stockage de données des caméras en circuit fermé et des données de vidéosurveillance	100 000
Conception de l'architecture informatique, construction, migration et essai de l'environnement machine virtuelle	100 000
<b>Sous-total</b>	<b>400 000</b>
Gestion du projet	47 250
<b>Total</b>	<b>447 250</b>

*Afin de réduire les coûts de remplacement et la perturbation des opérations, 66% des commutateurs seront remplacés en 2020-2021 et les 34% restants seront remplacés en 2022-2023, sous réserve de l'approbation d'un nouveau Plan-cadre d'équipement, à moins que des commutateurs ne tombent en panne avant le remplacement prévu.*

## Estimations relatives aux coûts de fonctionnement récurrents

Les coûts récurrents de maintenance, de support opérationnel et d'extension de garantie sont estimés à 60 000 francs suisses par an.

La durée de vie de l'équipement informatique est estimée à cinq à six ans.

[L'annexe II suit]



ANNEXE II : PLAN-CADRE D'ÉQUIPEMENT RELATIF AUX LOCAUX, À LA SÛRETÉ ET À LA SÉCURITÉ POUR LA PÉRIODE 2020-2029

(en francs suisses)

Secteur	Domaine	Facteurs déterminants							Avantage escompté	Bâtiments	Description des travaux	Total au bout de 10 ans	Informations supplémentaires :			
		Besoin opérationnel	Rapport coût-efficacité	Accessibilité	Durée de vie	Environnement	Réglementation	Sécurité, sûreté et assurance informatique								
Constructions/ Acquisitions	Studio multimédia (finalisation)	x							AB	Création d'un studio multimédia	660 000			Le budget total du studio multimédia était estimé à l'origine à 1,7 million de francs suisses. À la suite des études approfondies effectuées par les architectes et des devis initiaux pour le matériel audiovisuel, 660 000 francs suisses supplémentaires devraient être nécessaires pour la finalisation du studio.		
	Superficie de bureaux supplémentaire	x								Acquisition de locaux à usage de bureaux supplémentaires		x				
	Crèche	x									Crèche : solution à long terme à l'étude		x			
Rénovation du site de l'OMPI	Façade / Murs / Fenêtres / Plafond	x	x	x					AB	Rénovation du bâtiment	5 000 000	10 000 000	10 000 000	25 000 000	Bâtiment AB construit en 1976. Les travaux comprennent le remplacement des fenêtres, l'amélioration de l'isolation, la rénovation du système CVC, etc. Bâtiment GBI rénové en 1988, bâtiment GBII construit en 1996 À inclure dans la rénovation des bâtiments AB et GB À inclure dans la rénovation des bâtiments AB et GB Pour le bâtiment AB, à inclure dans les travaux de rénovation Pour le bâtiment AB, à inclure dans les travaux de rénovation Pour le bâtiment AB, à inclure dans les travaux de rénovation Pour le bâtiment GB, à inclure dans les travaux de rénovation	
		x	x	x					GB	Rénovation des bâtiments GB I et II			10 000 000	10 000 000		20 000 000
		x	x	x					AB, GB	Création d'espaces végétalisés	AB			GB		-
		x	x	x					AB, GB	Révision de l'isolation des plafonds	AB			GB		-
	Stationnement	x	x						AB	Rénovation des parkings		x		-		
	Espace extérieur		x						AB	Travaux d'amélioration des parc, terrasse et fontaine		x		-		
	Domaines particuliers	x	x	x					AB (A et B)	Rénovation des salles de conférence A et B (y compris la sonorisation)		x		-		
	Bureaux	x							AB	Création d'un restaurant au treizième étage		x		-		
			x					GB	Réhabilitation de l'intérieur			x	-			
Systèmes /Installations mécaniques	Réseau de distribution d'eau	x	x	x					AB	Rénovation du réseau d'eau potable	1 950 000			1 950 000	Y compris les travaux de rénovation des conduites en raison des risques de fuite et de la salle technique AB -3. Peut être avancé d'une année. Mécanisme de réduction de la consommation d'eau et raccordement des fontaines au réseau urbain Installation d'un groupe électrogène plus puissant pour le bâtiment AB (phase I en 2018-2019) et d'un nouveau groupe électrogène pour les bâtiments GB I et GB II (phase II en 2020-2021) et de tous les nouveaux équipements nécessaires du toit au sous-sol du bâtiment GB I	
			x	x					Tous	Augmentation de l'utilisation des eaux de pluie		x		-		
			x	x	x					Tous	Adaptation des économiseurs d'eau et de la plomberie de la fontaine		x			-
	Systèmes d'électricité et d'énergie	x	x	x		x			AB, GB	Mise à jour du système électrique auxiliaire – phase II	1 750 000			1 750 000		
		x	x	x		x			NB, PCT	Remplacer les groupes électrogènes			1 500 000	1 500 000		
				x		x			Tous	Installation de panneaux solaires		x		-		
	Sécurité gaz et incendie		x	x	x				AB, GB	Mise à jour du système de détection des incendies et du gaz	325 000			325 000		
			x	x	x				AB	Installation de portes et de murs coupe-feu		330 000		330 000		
			x	x	x				AB, GB, PCT	Installation de systèmes d'extraction de fumée	x	x		x		-
	Équipement et systèmes de sécurité		x	x	x				AB, GB	Portes : conformité et nouvelles issues de secours		66 000		66 000		
			x	x	x				AB, GB	Alarme : modernisation du système		440 000		440 000		
			x	x	x				AB, PCT	Système d'éclairage de secours		330 000		330 000		
					x				AB	Amélioration de la sécurité sur la terrasse		x		-		
		x	x	x				Tous	Installation des infrastructures de sécurité physique et mise en œuvre du système de contrôle d'accès des véhicules	601 500	243 500		845 000			
		x	x	x	x			Tous	Remplacer le réseau informatique local du SCSS, les commutateurs, le stockage des données vidéo et migrer les applications vers l'environnement machine virtuel	447 250	115 000		562 250			
Ascenseurs				x				Tous	Renforcement des portes		55 000		55 000			
				x					Mise en œuvre d'un système d'authentification renforcée		778 120		778 120			
		x	x	x				AB, GB	Modernisation des systèmes de motorisation	1 420 000			1 420 000			
Total											5 203 750	9 307 620	10 000 000	20 000 000	11 500 000	56 011 370

x<sup>AB</sup>: montant à inclure dans le budget de rénovation du bâtiment AB x<sup>GB</sup>: montant à inclure dans le budget de rénovation du bâtiment GB, x : montant indéterminé

[Fin de l'annexe II et du document]